



LE BAROMETRE CONJONCTUREL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Trimestriel • Avril 2007

Tous droits réservés

Toute reproduction totale, partielle, ou sous forme transformée est interdite, sauf autorisation écrite de la part de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse – Cellule Analyse.

L'usage d'extraits de la présente publication en tant qu'exposé ou démonstration dans un article, livre ou fichier est permis, moyennant une mention claire et précise de la source.

Pour toute information concernant ce baromètre, veuillez prendre contact avec:

Madame Christine Servaty

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale/IBSA

T 02/800 36 15 – F 02/800 38 06

email cservaty@mrbc.irisnet.be

© 2007 Région de Bruxelles-Capitale – Tous droits réservés

E.R.: C. Servaty, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) – Cellule Analyse

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale,

Boulevard du Jardin Botanique 20 – 1035 Bruxelles

T 02 800 36 15 – F 02 800 38 06

Editions IRIS – D/2007/6374/162



9 789078 580010

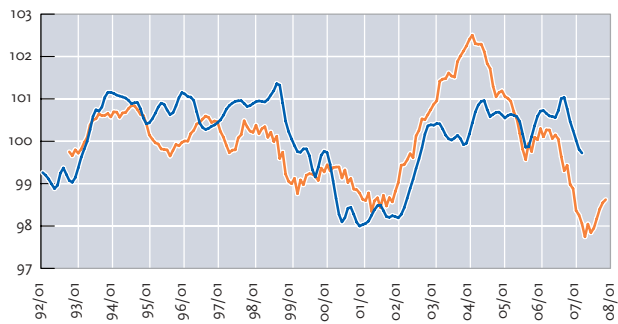
ISBN 9078580011



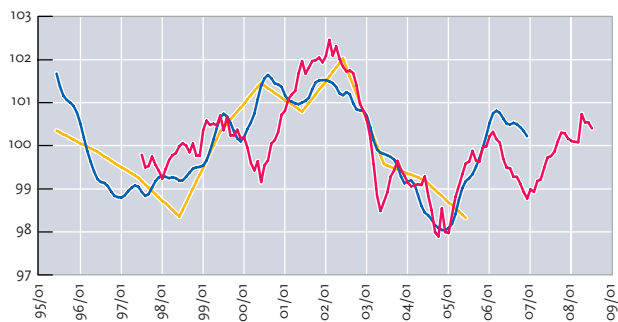
Table des matières

RÉSUMÉ	4
1. INDICATEURS CONJONCTURELS À BRUXELLES	5
1.1. Evolution de l'indicateur avancé de l'activité économique	5
1.2. Evolution de l'indicateur avancé du marché du travail	7
2. TABLEAUX DE BORD	9
2.1. Contexte international	9
2.2. Développements macroéconomiques nationaux et régionaux	12
2.3. L'économie bruxelloise	15
2.4. Marché du travail	18
2.5. Recherche et développement	22
3. CARACTÉRISTIQUES DE BRUXELLES	22
4. DOSSIER : RESTRUCTURATION DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE BRUXELLOISE	29
4.1. Approche méthodologique	29
4.2. Portrait statistique de la branche	30
4.3. Impact direct	31
4.4. Impact indirect	32
5. DOSSIER : FISCALITÉ LOCALE ET RÉGIONALE FRAPPANT LES MÉNAGES. OBJECTIVATION DES DIFFÉRENCES ET IMPORTANCE COMME CRITÈRE DE LOCALISATION	34
5.1. Introduction	34
5.2. Une géographie de la pression fiscale	35
5.3. Relativiser l'importance de la fiscalité	42
5.4. Conclusion	44

Cycle conjoncturel du chômage



Cycle conjoncturel du PIB régional



Prévisions à trois mois

Composant conjoncturel du chômage	↓
Chômage DEI	→
Composant conjoncturel de l'activité économique	↑

Sauf mention contraire, les estimations et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du 10 avril 2007.

Résumé

- La croissance économique mondiale devrait connaître pour 2007 un certain ralentissement sous l'effet de la baisse de conjoncture aux Etats-Unis. Cette baisse de la conjoncture est due à la chute des prix de l'immobilier et à ses impacts sur la consommation et l'emploi, mais également au recul temporaire de croissance en Europe. La croissance du commerce international restera cependant soutenue grâce aux pays émergents et particulièrement grâce à la Chine.
- Au sein de la zone euro, les prévisions de croissance avoisinent les 2,2%. La hausse de la fiscalité allemande devrait encore faire ressentir ses effets sur la consommation. Toutefois, les nouvelles créations d'emploi et la baisse récente des prix pétroliers devraient favoriser la consommation.
- Alors que l'économie belge a crû d'environ 3% en 2006, les prévisions pour 2007 restent bonnes, mais la croissance ne devrait plus atteindre que 2,2%. L'activité bénéficie de l'évolution favorable du commerce extérieur. Elle demeure soutenue par la consommation car on attend toujours un développement positif sur le marché du travail. Quant aux investissements, ils devraient continuer à croître mais à un rythme moins soutenu. Dans un futur proche, le prix du pétrole et celui du dollar restent néanmoins des facteurs d'incertitude.
- En Région bruxelloise, l'indicateur composite avancé de l'économie laisse présager une période de conjoncture plutôt favorable pour 2007. La fin de l'année devrait toutefois être marquée par un léger fléchissement.
- Au niveau du marché du travail, l'indicateur composite avancé présente une orientation à la baisse pour les deux premiers trimestres. On s'attend dès lors à une réduction de la composante cyclique du nombre de demandeurs d'emploi. Néanmoins, une nouvelle hausse conjoncturelle semble poindre au troisième trimestre.
- Enfin, pour la première fois depuis le début de sa parution, le baromètre conjoncturel présente deux dossiers thématiques. L'objectif recherché est de synthétiser les résultats de recherches menées sur des thèmes qui touchent de façon plus ou moins directe le cadre économique et social bruxellois. Le premier dossier propose une approche macro-économique pour mesurer l'effet de la restructuration de l'usine de Volkswagen Forest sur l'activité régionale. Le second dossier, réalisé par une équipe de l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT-ULB), traite, quant à lui, de l'impact de la fiscalité locale et régionale sur le comportement migratoire des ménages.

I. Indicateurs conjoncturels à Bruxelles

I.1. Evolution de l'indicateur avancé de l'activité économique

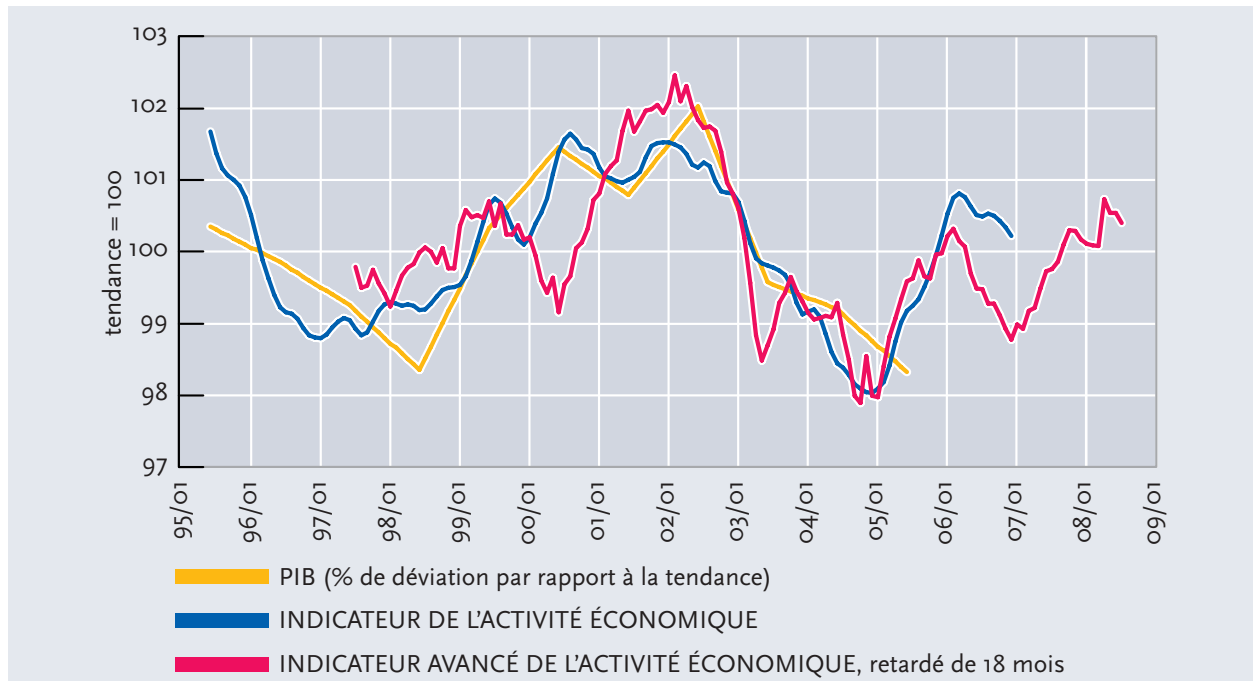
L'indicateur avancé de l'activité économique en Région de Bruxelles-Capitale est établi sur la base de données mensuelles. Il permet de prédire à court terme l'évolution conjoncturelle de la valeur ajoutée dans la Région. Cette activité est elle-même représentée par un indicateur composite dont l'évolution coïncide avec celle du produit intérieur brut (PIB) régional et dont la disponibilité permet de prolonger les données de PIB manquantes pour la période la plus récente (2006).

L'indicateur composite "coïncident" a été sélectionné de façon à refléter la structure particulière de la Région de Bruxelles-Capitale, fortement spécialisée dans les services. En effet, il agrège les évolutions conjoncturelles du chiffre d'affaires de cinq activités tertiaires: le commerce de gros, le transport urbain et routier, les postes et télécommunications, les activités informatiques et, enfin, les services aux entreprises. L'indicateur composite coïncident est la série de référence pour le PIB régional. La disponibilité récente de données de PIB régional pour l'année 2005 et la révision effectuée par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) pour les années antérieures a donné lieu, dans cette édition, à une nouvelle estimation du poids de ces différentes activités dans l'indicateur composite coïncident.

L'indicateur avancé de l'activité économique est, quant à lui, censé prévoir l'évolution conjoncturelle de cette série de référence. Les cycles conjoncturels de plusieurs statistiques, choisies pour leur disponibilité, leur pertinence économique et leur caractère précurseur, ont été testés. Finalement, deux séries nationales ont été retenues pour composer l'indicateur avancé de l'activité économique bruxelloise: d'une part, la prévision des entrepreneurs du secteur des services aux entreprises concernant la demande générale d'après l'enquête de la Banque Nationale et, d'autre part, l'indice des entrées de commandes dans l'industrie selon le SPF Economie.

L'indicateur avancé précède la série de référence de l'activité économique d'environ 18 mois. Cette période reflète raisonnablement le temps qu'une prévision de demande ou qu'une nouvelle commande se matérialise et se traduise in fine en une vente inscrite dans les déclarations de TVA. En théorie, le cycle de l'activité économique peut donc faire l'objet d'une prévision à plus d'un an. Néanmoins, la prudence dans l'utilisation de ce nouvel outil et la plus grande incertitude liée aux dernières observations nous invitent à nous focaliser en priorité sur l'évolution attendue pour le trimestre à venir.

GRAPHIQUE 1: Comparaison de l'indicateur composite avancé de l'activité économique avec l'évolution conjoncturelle selon l'indicateur de l'activité économique et le PIB de la Région de Bruxelles-Capitale



Source: ICN, SPF Economie-DGSIE, BNB et calculs propres.

Le graphique 1 superpose le cycle conjoncturel du PIB régional, l'indicateur "coïncident" qui le reflète et l'indicateur avancé (décalé de 18 mois) qui l'anticipe.

On constate que l'indicateur avancé et la série de référence de l'activité économique convergent, en particulier après l'année 2000. L'indicateur coïncident reflète pleinement la forte croissance du PIB bruxellois durant la période 2000-2002. L'important ralentissement des trois années suivantes est également bien représenté.

Selon les chiffres provisoires de la comptabilité nationale pour 2005, la croissance du PIB a connu un sérieux ralentissement, tant au niveau national que régional. Néanmoins, en termes réels, le ralentissement est relativement moins marqué en Région bruxelloise par rapport au Royaume. En effet, d'une part, la Région bruxelloise se trouvait déjà en 2004 dans un creux conjoncturel plus profond par rapport au Royaume. D'autre part, selon nos indicateurs, le cycle conjoncturel bruxellois était

orienté à la hausse dès le début d'année 2005 tandis que le retournement conjoncturel s'est opéré plus tardivement au niveau national : vers la mi-2005 selon la courbe synthétique globale de la Banque Nationale de Belgique (BNB).

Ce net regain conjoncturel bruxellois annonce donc, comme on l'estime d'ailleurs au niveau national, une croissance du PIB excellente en 2006. Dès le deuxième trimestre de 2006, la courbe conjoncturelle baisse à nouveau. En moyenne annuelle (mobile), la reprise se prolonge néanmoins jusqu'à la mi-2006. Conformément aux estimations nationales, la fin de l'année, voire le second semestre pour Bruxelles, se présente plutôt en demi-teinte.

En revanche, comme nous l'indiquions déjà dans le précédent baromètre, depuis le début de cette année, l'indicateur avancé de la conjoncture est clairement orienté à la hausse. Ce mouvement se confirme durant les trois premiers trimestres de l'année 2007, avant de connaître un léger fléchissement vers la fin de l'année.

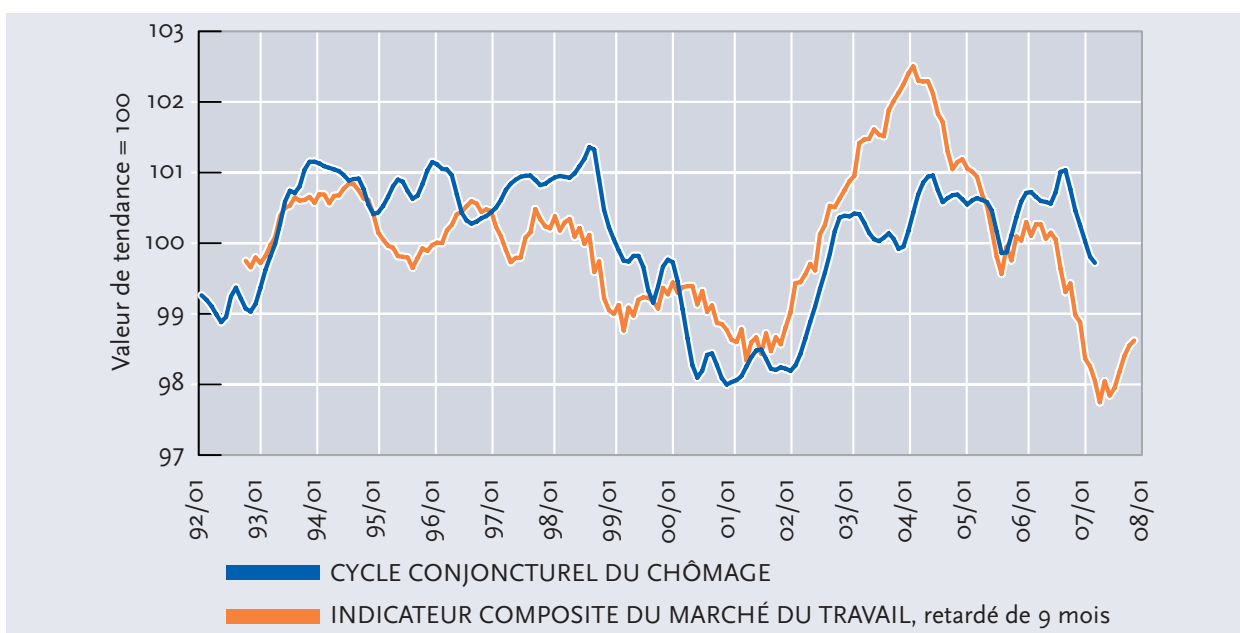
1.2. Evolution de l'indicateur avancé du marché du travail

L'indicateur avancé du marché du travail permet de prévoir l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi à Bruxelles. En effet, le chômage donne une indication du déséquilibre entre la demande de travail et l'offre de travail. A ce titre, il constitue une donnée importante de la politique régionale.

Plus précisément, l'indicateur avancé du marché du travail est une estimation de la composante conjoncturelle du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Région de Bruxelles-Capitale. On estime qu'il a un caractère prévisionnel de neuf mois. Il a

été composé à partir de deux séries désaisonnalisées et lissées. La première est l'indice Federgon qui rend compte de l'évolution de l'activité intérimaire en Belgique, l'intérim étant réputé réagir relativement vite aux changements dans la demande de travail. La seconde série est le nombre d'emplois vacants reçus et gérés par l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi (ORBEM) qui donne également un signal précoce de l'évolution de la demande. Les dernières données récoltées pour les deux statistiques concernent le mois de mars 2007.

GRAPHIQUE 2: Comparaison de l'indicateur avancé du marché du travail avec la composante conjoncturelle du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Région de Bruxelles-Capitale



Source: ORBEM, Federgon et calculs propres.

Le graphique 2 présente la composante conjoncturelle du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le graphique compare ce chiffre avec notre indicateur avancé du marché du travail décalé de 9 mois. L'évolution du nombre total de DEI sera présentée au graphique 11.

Le second semestre 2006, et plus particulièrement le dernier trimestre, a été marqué par une réduction du nombre de demandeurs d'emplois. La tranche d'âge 25-50 ans est celle qui a enregistré la plus forte baisse alors que la tranche des 50 ans et plus a connu une légère progression. Le premier semestre 2007, quant à lui, devrait prolonger le mouvement

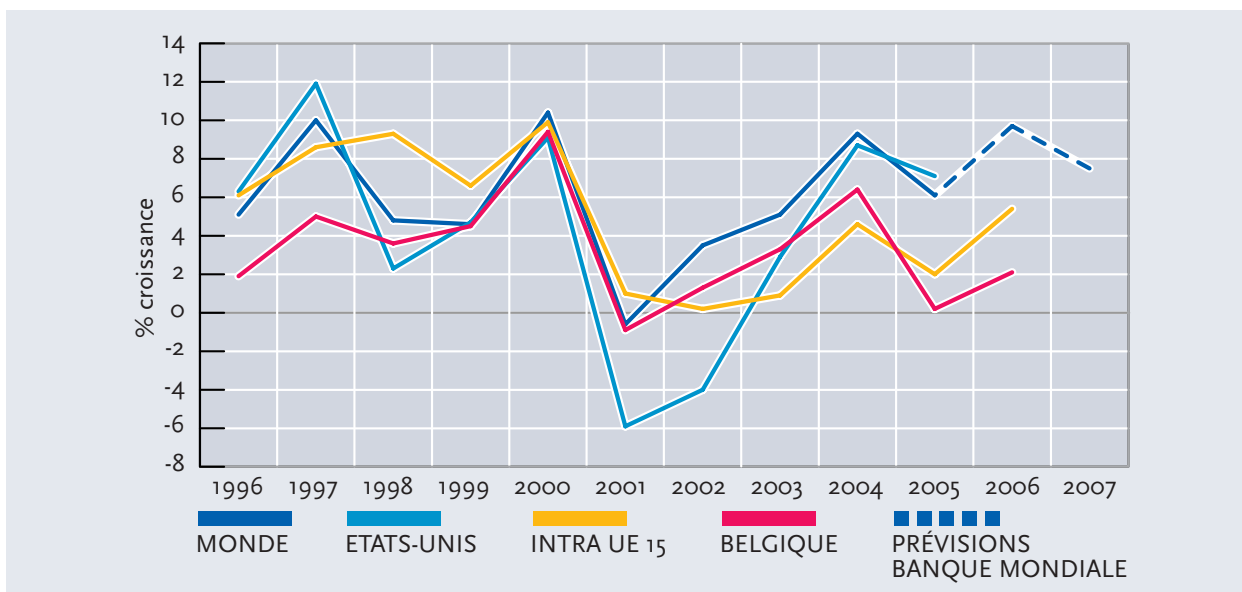
baissier enclenché fin 2006. Soutenu par la forte progression des demandes reçues par l'ORBEM, l'indicateur avancé affiche clairement une diminution conjoncturelle du nombre de demandeurs d'emplois. Cette situation ne devrait toutefois pas perdurer. En effet, on s'attend à un rebond conjoncturel du chômage pour le second semestre 2007. Il correspond au léger ralentissement qu'enregistrent les cycles de l'activité intermédiaire et des vacances d'emploi à la fin de l'année 2006. Même si

l'évolution conjoncturelle envisagée s'éloigne temporairement de la tendance sous-jacente (valeur 100), le second semestre marque clairement la phase de rapprochement de l'indicateur vers sa tendance à long terme. Toutefois, vu la remontée de l'indicateur de l'activité dès le début 2007, le rebond conjoncturel du chômage devrait s'avérer transitoire. Néanmoins, rappelons que la tendance du chômage reste orientée à la hausse au cours de l'année 2007.

2. Tableaux de bord

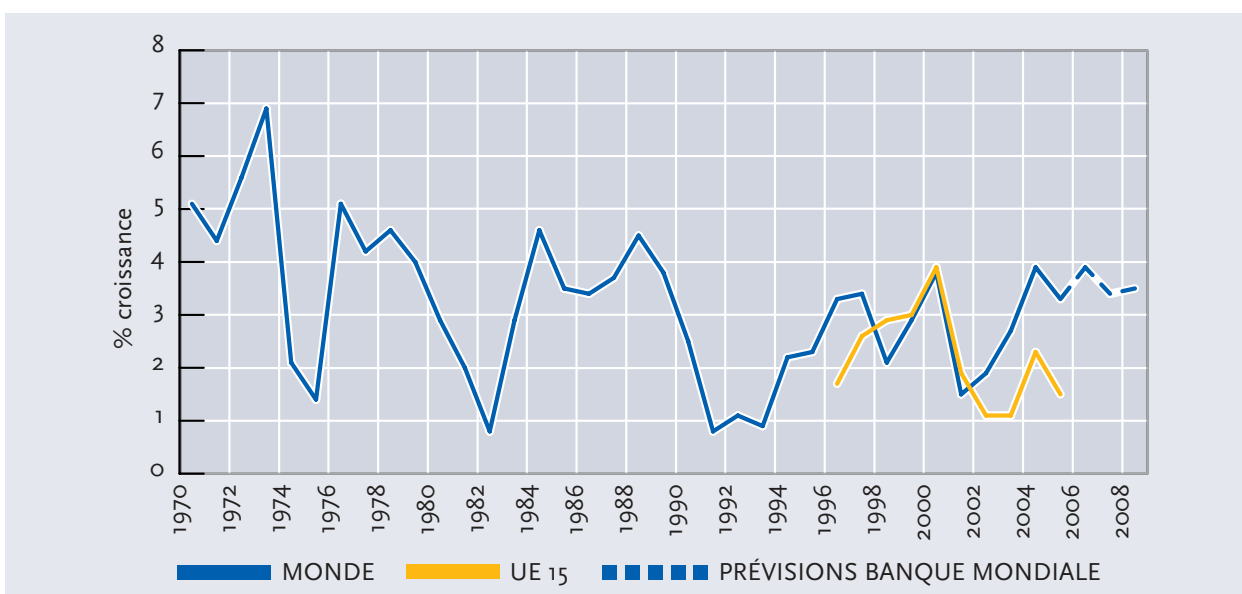
2.1. Contexte international

GRAPHIQUE 3: Evolution du commerce mondial en termes réels 1996 – 2007



Source: Eurostat, BNB, OMC, Banque mondiale.

GRAPHIQUE 4: Evolution de la croissance du PIB mondial et européen en termes réels 1970 - 2008



Source: OMC, Eurostat.

Suite à l'éclatement de la bulle internet, à la crise dans les technologies de l'information et de la communication et aux chocs géopolitiques, le début des années 2000 a été marqué par une situation économique plutôt morose. Il a fallu attendre 2003 pour que la reprise mondiale se fasse ressentir. Les États-Unis ont été les premiers à renouer avec une croissance solide, suivis l'année d'après par l'Europe et plus timidement par le Japon. Actuellement, la forte croissance des économies émergentes telles que la Chine, l'Inde ou encore le Brésil, contribue à la vigueur de la croissance mondiale. Par ailleurs, selon les estimations¹ de la Banque Mondiale, le volume du commerce en 2006 a progressé de 9,7% et les prévisions 2007 se chiffrent à 7,3% en rythme annuel.

Pour le premier trimestre 2007, on s'attend à ce que le ralentissement de la croissance de l'économie mondiale entamé au troisième trimestre 2006 s'accroisse compte tenu de la faiblesse de la conjoncture aux États-Unis et du recul temporaire de la croissance en Europe. Aux États-Unis, une enquête sur la confiance des consommateurs réalisée par Bloomberg révèle que 60% des sondés s'attendent à une récession dans l'année. En effet, la baisse sur le marché immobilier américain va peser davantage que prévu sur la croissance, et la hausse en janvier 2007 de la TVA en Allemagne a provoqué l'anticipation d'une partie des achats de produits durables à la fin 2006, au détriment de la consommation au début de 2007.

Le second semestre 2007 devrait, lui, connaître un rebondissement avec l'atténuation de l'impact de la TVA en Allemagne et de la correction sur le marché résidentiel américain. A moyen terme, la croissance resterait toutefois soutenue avec un rééquilibrage entre les différentes zones économiques. La Banque Mondiale table sur une croissance réelle de 3,4% en 2007 et 3,5% en 2008 pour l'économie mondiale.

Pour les États-Unis, on peut s'attendre à un léger ralentissement de la croissance sur fond d'une récession du marché de l'immobilier résidentiel qui

continue à peser sur celle-ci sous l'effet de pertes d'emplois dans ce secteur, d'une baisse de la consommation des ménages et de l'investissement résidentiel. La croissance américaine devrait passer, sur base annuelle, de 3,3% en 2006 à 2,2% selon les dernières prévisions du Fonds monétaire international² en 2007.

Selon les dernières perspectives économiques de l'OCDE³, la croissance économique au sein de la zone euro devrait avoisiner 2,25% pour 2007 et 2008. L'amélioration continue du marché du travail et le recul de l'inflation engagé fin 2006 devraient renforcer la consommation des ménages. De plus, on s'attend à ce que les exportations continuent à soutenir l'activité industrielle. Cette reprise, amorcée en 2006, risque d'être affaiblie pour l'Allemagne, moteur de l'économie européenne, compte tenu de la décision de porter la TVA à 19%. On s'attend donc à un tassement des dépenses de consommation mais le niveau élevé de confiance des consommateurs laisse plutôt présager que ce tassement sera temporaire.

Sur le plan de la politique monétaire, la Réserve Fédérale américaine a laissé son principal taux directeur inchangé à 5,25% depuis plus de six mois et ce compte tenu du ralentissement de la croissance américaine. Des signes d'apaisement des tensions inflationnistes se faisant ressentir (baisse du prix du pétrole), il semble peu probable qu'une nouvelle hausse des taux survienne en 2007.

La Banque Centrale Européenne (BCE), quant à elle, a procédé à un resserrement monétaire en mars 2007 comme attendu par la plupart des économistes. Le taux directeur de la Banque Centrale se situe à l'heure actuelle à 3,75%. Suite aux dernières déclarations de son président, pointant du doigt les risques de dérapage des prix liés aux hausses salariales, les marchés financiers s'attendent à un nouveau tour de vis monétaire en juin de cette année. Enfin, le taux d'intérêt à long terme (23/04/2007) se chiffre à 4,24%, s'inscrivant pleinement dans la tendance haussière enclenchée en 2006.

¹ Perspectives pour l'économie mondiale 2007: Gérer la prochaine vague de mondialisation, Banque Mondiale 2007.

² Perspective de l'économie mondiale, avril 2007, Fonds monétaire international.

³ Etude économique de la zone euro 2007, 4 janvier 2007, OCDE.

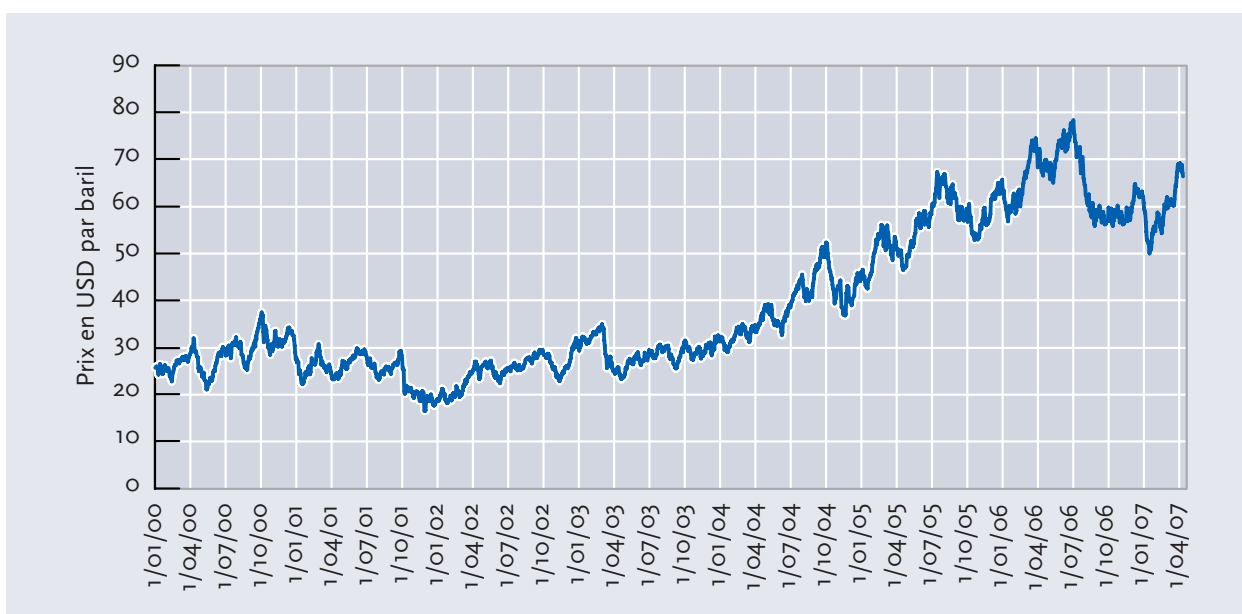
TABLEAU 1: Evolution du cours de change de l'US dollar par rapport à l'euro

	US dollars par euro	
	Moyenne de la période	Fin de la période
2006-09	1,2727	1,2660
2006-10	1,2611	1,2696
2006-11	1,2881	1,3200
2006-12	1,3213	1,3170
2007-01	1,2999	1,2954
2007-02	1,3074	1,3211
2007-03	1,3242	1,3318

Source: FMI, BCE.

Le cours de change du dollar américain par rapport à l'euro est présenté dans le tableau ci-contre. Au cours de l'année 2006, le dollar s'est déprécié de plus de 10% par rapport à l'euro eu égard à l'aggravation du déficit courant américain et à la réduction de l'écart des taux d'intérêt américains et européens. Pour la première fois depuis janvier 2005, l'euro a franchi en avril le seuil de 1,36 dollars. La plupart des économistes pensent que cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochains mois, et cela se reflète notamment à travers les cotations à terme qui valorisent l'euro jusqu'à 1,32 dollars à la fin avril 2007⁴.

GRAPHIQUE 5: Evolution du prix du pétrole brut



Source: U.S. Department of Energy, Energy Information Administration.

Le graphique 5 présente l'évolution du prix du pétrole depuis l'année 2000. Alors que le prix du brut oscillait aux alentours des 30\$ de 2000 à la fin 2002, 2003 marque clairement le début du mouvement à la hausse. En effet, à partir de 2003 on constate une augmentation presque permanente du prix du pétrole. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation. On peut citer en premier lieu la croissance de l'économie mondiale et plus particulièrement la croissance des pays émergents tels que la Chine qui a suscité une forte progression de la

demande énergétique primaire. Ainsi, entre 2001 et 2004, la Chine, dont le pétrole représente approximativement 20% de ses besoins énergétiques, a contribué pour 52% à la croissance de la demande énergétique mondiale⁵.

De plus, quelques facteurs fortuits ont donné lieu à des pénuries momentanées, comme l'ouragan Katrina, qui a provoqué d'importants dégâts aux installations de forage dans le golfe du Mexique. Enfin, les possibles menaces terroristes, la situa-

⁴ Dans ce baromètre, la récolte des données a été arrêtée au 10 avril 2007 excepté pour le prix du pétrole et du dollar. Ceux-ci ont été observés, respectivement, jusqu'au 17 avril 2007 et au 30 avril 2007.

⁵ Noël P., Meidan M., (2005), L'approvisionnement énergétique de la Chine, *IFRI*.

tion irakienne et les tensions avec l'Iran font peser de sérieuses craintes quant à l'approvisionnement global du brut.

Fin 2006, le prix du pétrole connaît une baisse substantielle. Début janvier, le prix du pétrole a atteint son prix le plus bas depuis plus d'un an. Les marchés supposent que le ralentissement de la croissance aux Etats-Unis provoquera un refroidissement général de la conjoncture mondiale. De plus, la douceur hivernale dans l'hémisphère Nord

et le haut niveau de stock américain, ont contribué à réduire la demande et à faire chuter les prix.

Fin mars, les tensions avec l'Iran, quatrième exportateur mondial, ont poussé les prix du pétrole à leur niveau le plus haut depuis le début 2007. Les prix se maintiennent globalement à un niveau élevé et toute perturbation importante de l'acheminement du pétrole risque de réenclencher le mouvement à la hausse.

2.2. Développements macroéconomiques nationaux et régionaux

En 2006, l'économie belge a connu une croissance annuelle élevée de l'ordre de 3%⁶. Particulièrement favorable en début d'année, la conjoncture s'est ralentie durant les deux derniers trimestres, comme on l'observe à Bruxelles également. Dans un contexte d'affaiblissement de la situation économique internationale, la croissance belge attendue pour 2007 reste bonne, mais ne devrait plus atteindre que 2,2%.

En limitant les pertes de parts de marchés qu'elle a connues en 2006, la Belgique devrait enregistrer une forte croissance (+6,5% environ) de ses exportations et de ses importations et, cela, malgré le ralentissement qu'affichent les marchés extérieurs potentiels du pays. En net, contrairement à 2006, le commerce extérieur apporterait une contribution positive à la croissance économique nationale, même si l'évolution du dollar reste incertaine.

Par contre, l'apport de la consommation privée faiblirait quelque peu tout en restant à un niveau élevé. En effet, l'impact favorable de la réforme fiscale se termine en 2006 mais, en 2007, les revenus de la propriété des ménages bénéficient notamment de la hausse des taux d'intérêt et la confiance des ménages reste soutenue par les développements favorables sur le marché du travail.

C'est du côté des investissements que le ralentissement est le plus marqué. En particulier, les investissements en infrastructures des pouvoirs publics locaux devraient connaître une diminution importante par rapport à 2006. Les investissements privés continueraient quant à eux à croître, mais à un rythme légèrement plus faible que l'année dernière.

TABLEAU 2: Taux de croissance annuelle du PIB à prix constants : comparaison entre la Région de Bruxelles-Capitale, le Royaume et l'Union européenne

	Région de Bruxelles-Capitale		Belgique	UE-15
2000	3,5	(-0,4)	3,7	3,9
2001	1,9	(-0,8)	0,8	1,9
2002	3,4	(0,3)	1,5	1,1
2003	0,3	(0,2)	1,0	1,1
2004	2,0		3,0	2,3
2005	1,6		1,1	1,5
2006(e)	-		3,0	2,7 (0,1)
2007(e)	-		2,2 (0,1)	2,2

(e) Estimations. Entre parenthèse: différence par rapport au dernier baromètre.
Source: Eurostat, ICN, BNB.

⁶ Prévisions économiques de février 2007 du Bureau Fédéral du Plan pour le budget économique.

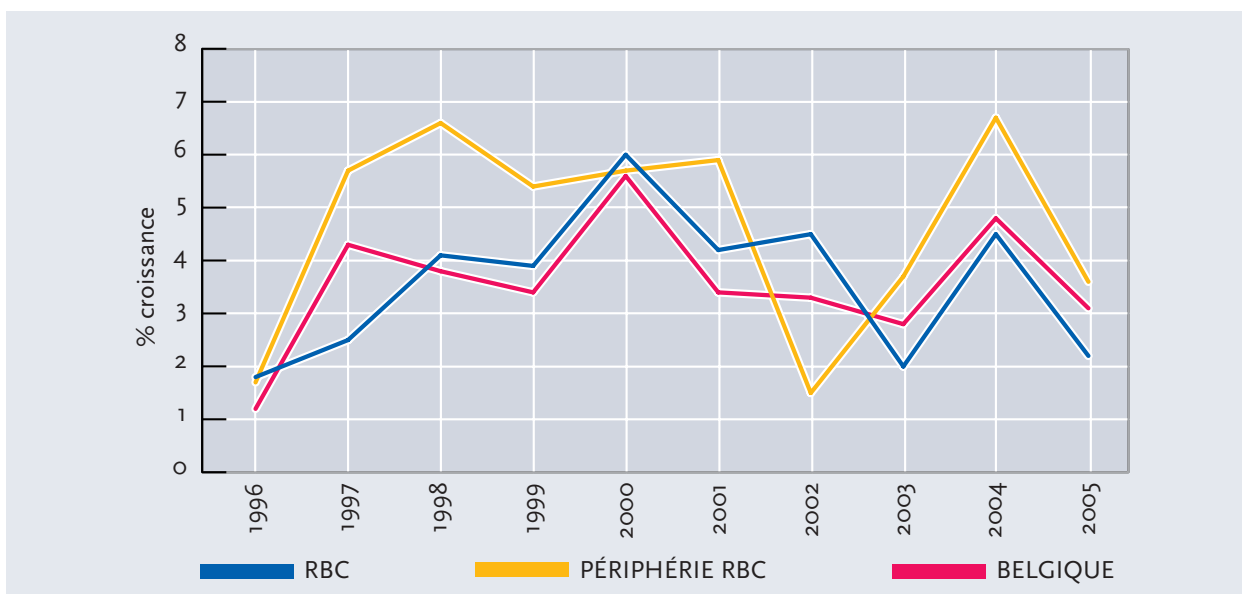
En Région de Bruxelles-Capitale, l'estimation (non définitive) de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) pour 2005 est à présent connue. A prix courants, la croissance du PIB en 2005 s'est avérée moins bonne (2,2%) qu'en moyenne dans le pays (3,1%). Cependant, la structure sectorielle largement tertiaire de l'économie bruxelloise semble l'avoir rendue moins sensible à la hausse des prix enregistrée en 2005. Dès lors, en termes réels, la Région a connu une croissance de son PIB plus favorable (1,6%) que le Royaume dans son ensemble (1,1%).

Néanmoins, comme aux niveaux national et international, la croissance économique en 2005 s'est avérée plutôt morose à Bruxelles. Petite économie ouverte et centre important de services, la région est en effet marquée par la conjoncture internationale. Notons que l'activité économique bruxelloise de 2005 a surtout été affectée par la croissance négative dans les activités financières et, dans une moindre mesure, par un ralentissement de l'acti-

tivité dans la branche des transports et des communications, moteur important de l'économie bruxelloise durant la dernière décennie.

Par ailleurs, la structure sectorielle particulière de Bruxelles peut aussi donner lieu à certains décalages dans le profil conjoncturel de la Région par rapport au Royaume. Ainsi, en 2001 et 2002, Bruxelles poursuivait sa croissance à un rythme plus soutenu que le reste de la Belgique (cf. graphique ci-dessous). La progression de la valeur ajoutée bruxelloise a alors chuté plus brutalement en 2003 et ne s'est pas aussi bien rétablie en 2004. La légère reprise que l'on aurait pu attendre en moyenne annuelle dès 2005 sur base des indicateurs du précédent chapitre ne semble pas s'être confirmée, même si la Région bruxelloise affiche une meilleure performance que le Royaume à prix constants. En termes de croissance du PIB, la reprise devrait donc vraisemblablement apparaître en 2006 et se poursuivre en 2007.

GRAPHIQUE 6: Croissance annuelle de la valeur ajoutée brute à prix courants en Région de Bruxelles-Capitale, dans les arrondissements de la périphérie* et en Belgique



* La périphérie est définie comme le Brabant wallon et le Brabant flamand.

Source: ICN.

Enfin, dans un contexte de périurbanisation commun à d'autres métropoles européennes, la croissance économique de la périphérie bruxelloise reste globalement plus élevée que celle de la

Région bruxelloise au sens strict ou même du Royaume depuis plusieurs années. Malgré la conjoncture défavorable en 2005, le taux de croissance des deux Brabant s'est ainsi élevé à 3,6% à

prix courants. Ces arrondissements limitrophes de la Région bruxelloise disposent de plus grands espaces et peuvent notamment accueillir une production à caractère plus industriel. Cette situation particulière leur confère aussi sans doute un profil de croissance caractérisé par des variations annuelles plus marquées. Enfin, on note également qu'en comparaison des années précédentes, les taux de croissance de la périphérie et de la Région bruxelloise évoluent dans le même sens depuis 2004.

• Inflation

TABLEAU 3: Evolution de l'indice des prix à la consommation

	Indice (2004 = 100)	Taux de croissance annuelle (%)
2006-07	105,1	1,6
2006-08	105,3	1,6
2006-09	105,0	1,2
2006-10	104,8	1,2
2006-11	105,0	1,5
2006-12	105,2	1,6
2007-01	105,2	1,7
2007-02	105,8	1,8
2007-03	105,8	1,8
2007-04 (e)	106,0	1,5
2007-05 (e)	106,3	1,4
2007-06 (e)	106,4	1,5

(e) Estimations.

Source: Bureau Fédéral du Plan.

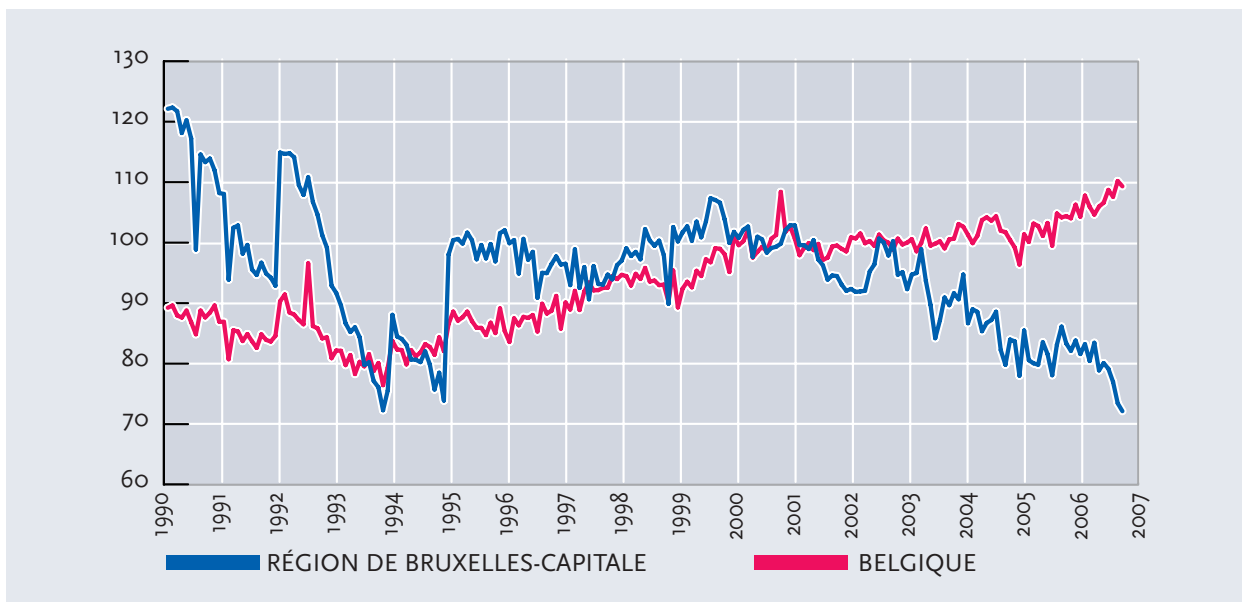
Compte tenu de l'exiguïté du territoire belge, des flux économiques qui traversent les différentes régions et des mécanismes communs d'indexation, les informations régionales relatives aux prix sont généralement reprises de statistiques nationales. Suite à la hausse plus modérée des prix du pétrole, l'inflation annuelle moyenne en 2006 s'est établie à 1,8%, contre 2,8% en 2005 et 2,1% en 2004.

Selon les dernières prévisions du Bureau Fédéral du Plan (BFP), l'inflation devrait se stabiliser en 2007 puisqu'elle devrait à nouveau se porter à 1,8% sur l'ensemble de l'année. En glissements annuels cependant, elle dépasserait à nouveau 2% à partir de septembre 2007. Cette hausse attendue s'inscrit en phase avec les échos d'un resserrement de la politique monétaire par la BCE. La prévision de dépassement de l'indice pivot par le BFP a également été avancée à septembre 2007, laissant entrevoir une indexation des allocations sociales et des salaires avant la fin de l'année.

2.3. L'économie bruxelloise

• La production industrielle

GRAPHIQUE 7: Evolution de la production industrielle en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique (indices 2000=100)



Source: SPF Economie - DGSIE.

Le graphique 7 représente les indices de la production industrielle en Belgique et à Bruxelles. Malgré une reprise importante de la production industrielle en Belgique ces deux dernières années, la tendance bruxelloise reste orientée à la baisse. Le caractère urbain de la Région bruxelloise la prédispose bien sûr peu à un développement de l'industrie, mais le décrochage va croissant entre la Région bruxelloise et le Royaume en termes de production sur base de ces indices publiés par le SPF Economie - Direction Générale Statistique Information Economique (DGSIE).

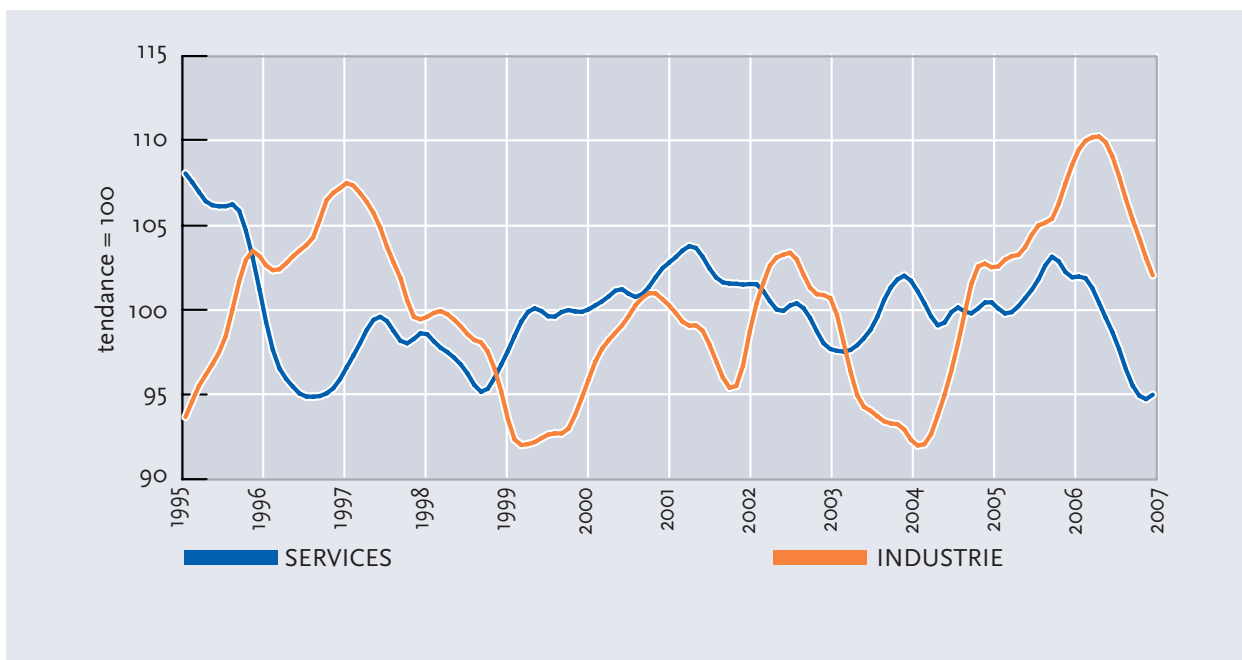
Depuis 2005, la courbe de production industrielle bruxelloise se situait au niveau le plus bas de cette dernière décennie. La stabilisation à ce niveau laissait entrevoir une reprise, mais c'était sans compter sur la cessation temporaire des activités de VW Forest qui a entraîné une diminution de la production à la fin de l'année 2006. Rien que pour l'industrie bruxelloise des fabrications métalliques, l'indice de production est passé de 70 à 30 en décembre et en janvier derniers. Ce chiffre confirme la chute du rythme de production et du

taux d'utilisation des capacités de production de décembre 2006 annoncée par les entreprises belges du secteur automobile dans l'enquête de conjoncture de la BNB.

Or, la branche de l'industrie automobile représente directement environ 8% de la valeur ajoutée industrielle de la région. Dans cette édition du baromètre, un dossier distinct est donc consacré à la description du secteur et à l'impact de la restructuration de l'entreprise VW sur l'économie bruxelloise (cf. chapitre 4). Sur base d'une analyse des relations inter-industrielles, ce dossier conclut à un impact sur l'ensemble du processus de production pouvant aller jusqu'à 0,9% de la valeur ajoutée bruxelloise et jusqu'à une perte de près de 6 600 emplois sur le territoire bruxellois. Selon les plans industriels prévus, le volume de production automobile devrait à nouveau augmenter à l'horizon de 2010. Dès lors, il est permis de penser que, toutes autres choses égales par ailleurs, l'indice de la production de l'ensemble de l'industrie bruxelloise a atteint un niveau qui devrait constituer un plancher à moyen terme.

• Les services

GRAPHIQUE 8: Cycle conjoncturel du chiffre d'affaires réel dans les services et dans l'industrie



Source: SPF Economie-DGSIE, calculs propres.

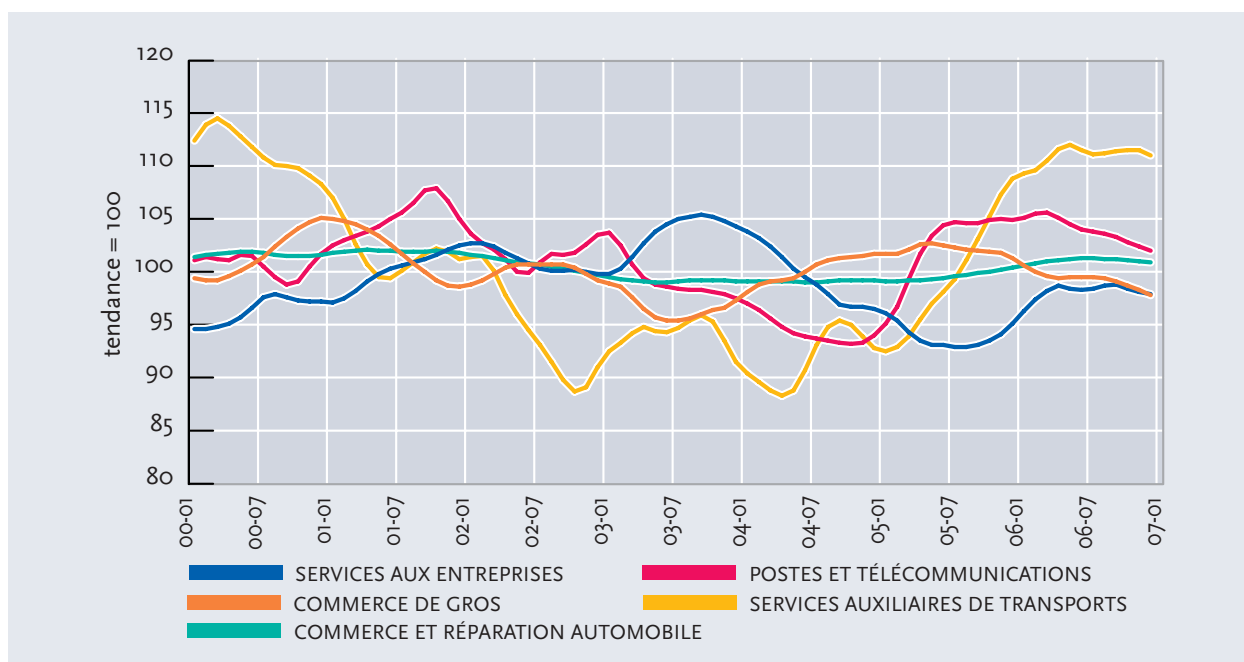
Le graphique 8 montre, pour la Région bruxelloise, l'évolution du cycle des affaires de l'ensemble des services comparée à celle de l'industrie. La comparaison se base sur les statistiques de chiffres d'affaires établis sur base des déclarations mensuelles de TVA. Le SPF Economie ventile ces déclarations entre les établissements régionaux de chaque entreprise déclarante. Ici, les données ont été préalablement déflatées, désaisonnalisées et lissées.

Il ressort d'abord assez clairement que l'amplitude des fluctuations conjoncturelles est moins prononcée dans les services que dans l'industrie. Etant donné sa structure économique largement tertiaire, l'économie de Bruxelles semble donc relativement moins sensible à la conjoncture que d'autres régions moins urbanisées. Néanmoins, la fréquence plus élevée de creux et de pics locaux dans les services suggère que les cycles conjoncturels dans les services seraient plus courts que dans l'industrie. Par ailleurs, les variations conjoncturelles industrielles et tertiaires s'écartent souvent l'une de l'autre et les orientations à la baisse ou à la hausse ne coïncident pas.

On observe quand même – à la fois dans l'industrie au début de 1999 et dans les services dès la fin de 1998 – le retournement conjoncturel important qui annonce la période de croissance économique forte du début des années 2000. Quant aux années de croissance économique plus morose à Bruxelles en 2004 et en 2005, elles semblent coïncider avec une conjoncture industrielle pourtant favorable. Mais les services restent prépondérants et leur cycle conjoncturel ne s'est pas amélioré avec la même intensité. En outre, en 2006, le cycle est orienté à la baisse, tant dans le secteur secondaire que tertiaire.

Cette évolution confirme le ralentissement de l'activité du second semestre de 2006 déjà évoqué plus haut (cf. chapitre 1). Notons enfin que les estimations du cycle basées sur les dernières données disponibles semblent indiquer une stabilisation, voire un retournement positif, dans les services dès le début de cette année 2007. Cette reprise serait compatible avec l'évolution de notre indicateur avancé, mais reste à confirmer dans notre prochain baromètre, à partir des données de TVA à venir.

GRAPHIQUE 9: Cycle conjoncturel du chiffre d'affaires réel dans les principales branches de services



Source: SPF Economie-DGSIE, calculs propres.

Le graphique 9 détaille quelque peu l'évolution du cycle conjoncturel depuis 2000 dans les branches de services les plus importantes pour Bruxelles. L'ordre dans la légende reflète l'importance (décroissante) de chaque branche en termes d'apport au volume du chiffre d'affaires bruxellois.

On remarque d'abord que les deux plus grands secteurs bruxellois en termes de chiffre d'affaires - commerce de gros et services aux entreprises - n'évoluent pas de façon conjointe. En termes de PIB, les services aux entreprises constituent la branche qui contribue généralement le plus à la croissance économique bruxelloise. Le ralentissement du PIB bruxellois après 2003 se reflète d'ailleurs dans le ralentissement conjoncturel prolongé de la branche. Même l'embellie enregistrée en 2006 ne suffit pas à la ramener au niveau de sa valeur tendancielle. Dans le commerce de gros, l'évolution du cycle est moins prononcée. Elle se caractérise notamment par une période de deux ans de croissance du cycle jusqu'à la moitié de l'année 2005, puis par une baisse relativement constante.

On note également que l'ensemble des principales branches bruxelloises présentent un cycle orienté à la baisse depuis la seconde moitié de l'année 2006, en ligne avec le ralentissement général évoqué à plusieurs reprises. Néanmoins, on constate que la valeur du cycle des quatre plus grandes branches reste proche de la tendance, généralement orientée à la hausse dans les services d'ailleurs. Le secteur tertiaire bruxellois semblait donc se trouver à la fin de 2006 dans une situation conjoncturelle relativement neutre du point de vue conjoncturel, laissant à penser que l'ampleur du ralentissement est restée limitée.

Enfin, on constate que les évolutions conjoncturelles de la branche des "services auxiliaires de transport" (agences de voyages et autres), dont la taille est plus faible, présente un profil conjoncturel plus accidenté. Elle a cependant largement participé au regain conjoncturel de 2005-2006.

2.4. Marché du travail

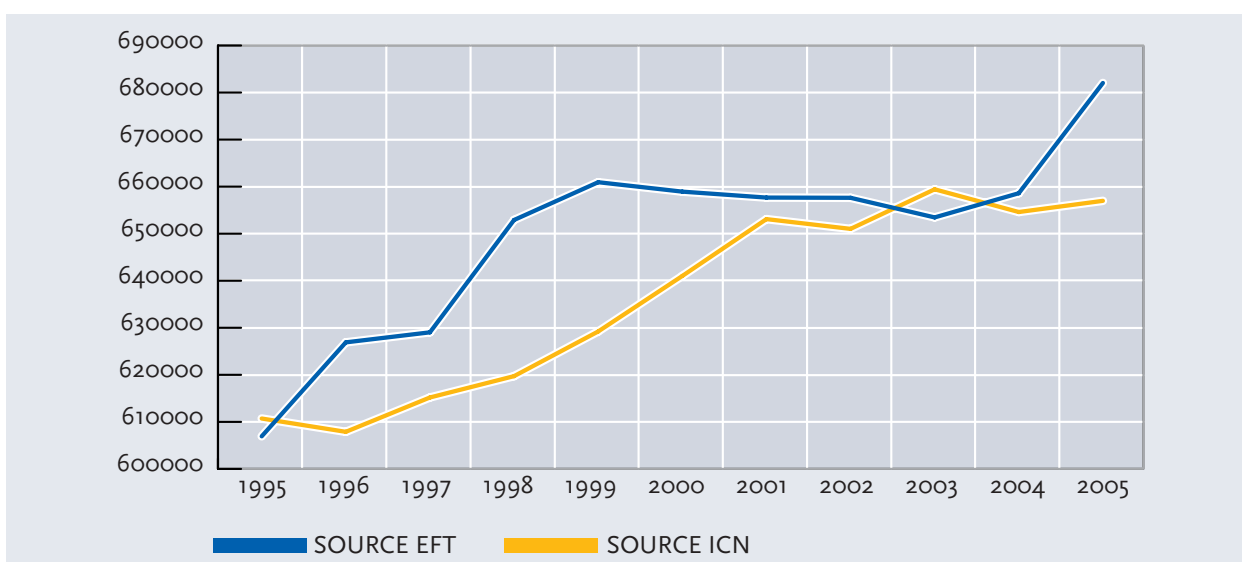
• Emploi intérieur

TABLEAU 4: Evolution de l'emploi intérieur

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2002	4.093.112 (0,23)	657.603 (-0,01)
2003	4.096.763 (0,09)	653.436 (-0,63)
2004	4.165.533 (1,68)	658.576 (0,79)
2005	4.257.970 (2,22)	682.010 (3,56)

Source: SPF Economie-DGSIE (EFT).

GRAPHIQUE 10: Evolution de l'emploi intérieur



Source: ICN, SPF Economie-DGSIE (EFT).

D'une manière générale, il existe un certain décalage entre l'évolution de la conjoncture économique et l'emploi. En cas de modification du climat économique, les entreprises attendent de voir comment les choses évoluent d'elles-mêmes avant de décider de licencier du personnel (comme durant la crise des années 2001 et 2002) ou d'en engager (comme lors de la reprise actuelle). En raison de la spécialisation de l'économie bruxelloise dans les services, on pourrait s'attendre à ce que la région suive cette tendance générale avec un certain retard.

Les courbes du graphique 10 représentent l'évolution de l'emploi au lieu de travail selon l'Enquête sur les forces de travail (EFT) et selon la comptabilité nationale. Bien que l'allure générale présente une même tendance, des différences significatives apparaissent. La différence est notoire en ce qui concerne l'année 2005. La croissance attendue de l'emploi selon l'EFT est nettement supérieure à celle attendue par l'ICN qui n'augmente que légèrement.

• Taux d'activité

TABLEAU 5: Comparaison du taux d'activité en % de la population de 15 à 64 ans

	UE-15	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2002	69,7	64,8	63,9
2003	70,1	64,9	63,1
2004	70,6	65,9	64,3
2005	71,0	66,7	65,7
2006 *	n.d.	66,3	65,4

* Moyenne des quatre derniers trimestres, calculée au troisième trimestre 2006.

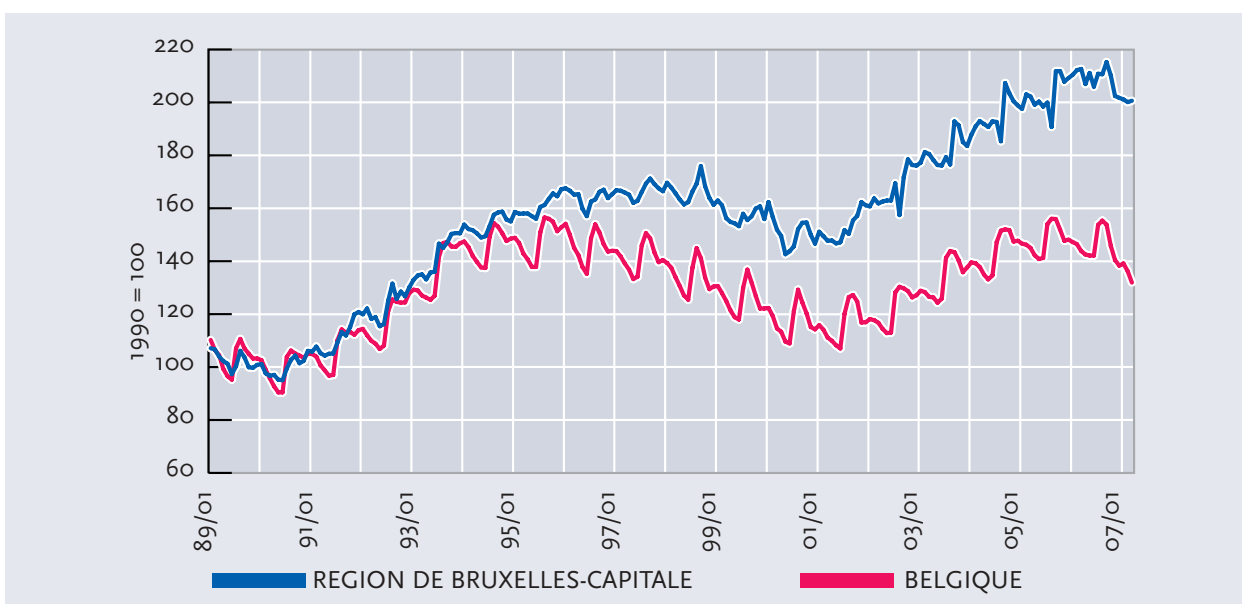
Source: Eurostat et SPF Economie-DGSIE.

Un degré de participation élevé sur le marché du travail est un élément décisif de la croissance potentielle de l'économie. Il est nécessaire au soutien de notre système de sécurité sociale basé sur la solidarité intergénérationnelle. Le tableau 5 montre que le taux d'activité de la Région bruxelloise se situe en dessous de la moyenne belge et européenne. Depuis 2003, l'écart entre les niveaux national et régional s'est considérablement réduit.

On est passé à un différentiel de 1,8% en 2003 à 0,9% en 2006, soit une réduction de 50%. Ces chiffres doivent toutefois être pris avec précaution dans la mesure où le dernier trimestre 2006 n'est pas encore incorporé. Moyennant cette réserve, le processus de rattrapage entamé par Bruxelles, dont le taux d'activité augmente plus vite que dans le reste de la Belgique ou de l'UE des 15, semble donc bien se confirmer au vu des derniers chiffres.

• Chômage

GRAPHIQUE 11: Indice (1990 = 100) du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés



Source: ORBEM

TABLEAU 6: Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (données administratives)

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2005-IV	601.533	97.298
2006-I	587.760	98.291
2006-II	573.307	97.074
2006-III	621.764	98.504
2006-IV	570.214	95.062
2007-I	554.715	93.122

Source: ORBEM.

TABLEAU 7: Taux de chômage (données administratives)

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2005-II	11,9 %	20,1 %
2005-III	13,0 %	20,3 %
2005-IV	12,5 %	21,2 %
2006-I	12,3 %	21,4 %
2006-II	12,0 %	21,0 %
2006-III	13,0 %	21,4%
2006-IV	11,9 %	20,7 %
2007-I	11,4 %	20,3 %

Source: ORBEM.

TABLEAU 8: Taux de chômage (données d'enquête)

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2001	6,6%	13,0%
2002	7,6%	14,7%
2003	8,2%	15,7%
2004	8,5 %	15,9 %
2005	8,5%	16,5%
2006 *	8,4%	17,4%

Selon la définition de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

* Moyenne des quatre derniers trimestres, calculée au troisième trimestre 2006.

Source: SPF Economie-DGSIE (EFT).

De manière générale, le nombre de DEI ou le taux de chômage évolue de façon opposée à l'emploi et à la croissance économique. Toutefois, pour Bruxelles, durant la fin des années nonante jusqu'au tout début des années 2000, cela n'a pas été véritablement le cas. Alors même que la croissance économique était au rendez-vous, l'évolution du nombre de DEI n'a pas enregistré de baisse substantielle, a contrario du niveau national. De plus, l'augmentation du chômage durant la période 2002-2005 a été plus forte à Bruxelles qu'en Belgique. Quels sont les éléments qui permettent d'expliquer ce phénomène ? Comme explicité dans les versions précédentes du baromètre, cela provient de la structure même de l'emploi bruxellois et de l'inadéquation avec une partie de sa population active.

En effet, les nouveaux emplois créés à Bruxelles s'adressent plutôt à des personnes ayant un niveau d'études élevé. 47% de l'emploi concernent des personnes hautement qualifiées, en comparaison des 35% pour la Belgique (chiffres pour 2005). Cependant, beaucoup de chômeurs bruxellois sont des personnes peu qualifiées: 46% d'entre eux disposent d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, contre 42% pour la Belgique. D'autre part, Bruxelles compte proportionnellement plus de personnes hautement qualifiées dans la population des chômeurs (21% contre 19% pour la Belgique).

Pourtant, cela ne semble pas suffire pour répondre à l'importante demande de travailleurs hautement qualifiés à Bruxelles, ce qui fait que les fonctions vacantes sont souvent attribuées à des navetteurs de l'extérieur de la région, alors que la réserve de travailleurs peu qualifiés à Bruxelles et dans les environs ne trouve pas d'emploi. Profitant d'une conjoncture économique favorable, le chômage est en baisse depuis plusieurs mois. Mais une résorption du chômage à long terme nécessite la poursuite de mesures structurelles.

• Population active occupée

TABLEAU 9: Population active occupée (données d'enquête)

	Belgique		Région de Bruxelles-Capitale	
1999	4 007 024		340 105	
2000	4 092 287	(2,13)	347 898	(2,29)
2001	4 055 902	(-0,89)	342 412	(-1,58)
2002	4 069 832	(0,34)	352 933	(3,07)
2003	4 070 355	(0,01)	352 204	(-0,21)
2004	4 139 173	(1,69)	361 871	(2,74)
2005	4 235 414	(2,33)	372 175	(2,85)
2006*	4 241 891	(0,15)	370 141	(-0,55)

* Moyenne des quatre derniers trimestres, calculée au troisième trimestre 2006.
Source: SPF Economie - DGSIE (EFT), calculs propres.

Le tableau ci-dessus donne une image de l'évolution de la population active occupée bruxelloise et nationale. Elle comprend donc les Bruxellois qui travaillent à Bruxelles mais également ceux qui travaillent dans les deux autres régions du pays. Alors que pour Bruxelles, 2004 et 2005 ont été des années de forte progression de la population active occupée, 2006 semble afficher un résultat en

baisse. En ce qui concerne le Royaume, 2006 affiche plutôt un ralentissement. Il y a lieu, toutefois, de rester prudent dans l'interprétation des résultats car la moyenne pour l'année 2006 ne comprend pas le chiffre du quatrième trimestre. Sur cette période, rappelons que le nombre de DEI a diminué selon les données administratives.

2.5. Recherche et développement

TABLEAU 10: Evolution des dépenses publiques et privées de R-D en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique

Crédits publics à la R-D* (% du budget total)		
	Autorités fédérales	Région de Bruxelles-Capitale
2007**	0,89%	1,09%
2006	0,89%	0,99%
2005	0,85%	0,78%
2004	0,89%	0,82%
Dépenses privées de R-D (% du PIB)		
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2005***	1,24%	n.d
2004***	1,28%	0,58%
2003	1,31%	0,57%
2002	1,37%	0,61%

* Sur base du dernier ajustement budgétaire.

** Sur base du budget initial.

*** Sur base d'estimation d'Eurostat.

Sources:

Budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale,

Budget général des dépenses de l'Etat fédéral.

Belspo, BNB, Eurostat.

La part des crédits publics alloués à la Recherche et au Développement (R-D) dans le budget total de la Région de Bruxelles-Capitale a augmenté progressivement ces dernières années. A la lumière des chiffres du tableau 10, la RBC semble consentir à un effort budgétaire plus important que le niveau fédéral. En 2005, les crédits publics accordés à la R-D par la Région de Bruxelles-Capitale représentent 1,25% de l'ensemble des crédits publics alloués à la R-D de tout le pays. Pour ce qui est des dépenses privées de R-D, la Région de Bruxelles-Capitale suit l'évolution du Royaume. La proportion de ces dépenses par rapport au PIB ne cesse de diminuer. Une telle diminution ne s'observe pas qu'en Belgique, bien qu'en France et en Allemagne, ces dépenses augmentent progressivement et se maintiennent de façon relativement constante dans l'UE-15. Au vu des chiffres nationaux et régionaux, l'objectif européen de consacrer 3% du PIB en 2010 aux dépenses de R-D, dont au moins deux tiers financés par les entreprises, semble encore bien loin.

3. Caractéristiques de Bruxelles

TABLEAU 11: Démographie : nombre d'habitants au 1^{er} janvier et taux de croissance annuel moyen

	Belgique		RBC		Région Flamande		Région Wallonne	
	(nombre)	(%)	(nombre)	(%)	(nombre)	(%)	(nombre)	(%)
1990	9.947.782		964.385		5.739.736		3.243.661	
2000	10.239.085		959.318		5.940.251		3.339.516	
1990-2000		0,29		-0,05		0,34		0,29
2005	10.445.852		1.006.749		6.043.161		3.395.942	
2000-2005		0,40		0,97		0,34		0,34
2006	10.511.382		1.018.804		6.078.600		3.413.978	
2005-2006		0,63		1,20		0,59		0,53
2010	10 595 710		1.024.644		6.116.234		3.454.832	
2006-2010		0,20		0,14		0,15		0,30

Source: Bureau Fédéral du Plan.

Depuis le début des années 2000, la croissance démographique au sein de la Région bruxelloise est sensiblement supérieure à celles des deux autres régions. Le cap du million d'habitants a été atteint

en 2004. Selon les projections du Bureau Fédéral du Plan, cette croissance du nombre d'habitants deviendrait inférieure à Bruxelles par rapport à la Flandre et à la Wallonie en 2010.

TABLEAU 12: Caractère international de la Région de Bruxelles-Capitale

Part des entreprises internationales en termes de:				
Nombre				
	Belgique	Belgique (%)	RBC	RBC (%)
2001	5.541	100	1.809	32,7
Valeur ajoutée				
	Belgique	Belgique (%)	RBC	RBC (%)
2001	54.315.004	100	22.319.430	41,1
Emploi				
	Belgique	Belgique (%)	RBC	RBC (%)
2001	614.263	100	235.105	38,3
Part de l'emploi d'entreprises US dans le total de l'emploi				
	Belgique	RBC	Région Flamande	Région Wallonne
2003	3,10 %	4,67 %	3,45 %	1,63 %
Part des nuitées de tourisme d'affaires dans le total des nuitées *				
	Belgique (%)		Région de Bruxelles-Capitale (%)	
2005	22,4		53,9	

* On entend par tourisme d'affaires les nuitées dans le cadre de conférences, de congrès, de séminaires et d'autres fins professionnelles.

Source: Sleuwaegen, *Buitenlandse aanwezigheid in Vlaanderen (2004)*, *Survey on Us Direct Investment in Belgium 2004/2005*, Ven Den Bulcke D. & Zhang H., *Amcham Belgium, Toerisme Vlaanderen (2006)*.

Le tableau 12 donne quelques indicateurs permettant d'apprécier le caractère international de la Région bruxelloise. Ainsi, en 2001, les entreprises étrangères produisaient 41,1% de la valeur ajoutée régionale et occupaient 38,3% de l'emploi total. Parmi ces entreprises étrangères, les firmes US,

par exemple, occupaient 4,67% de l'emploi régional total contre 3,45% en Flandre et 1,63% en Région wallonne. Le statut de ville d'affaires internationale se traduit également à travers la part des nuitées de tourisme d'affaires qui est plus du double de la moyenne nationale.

TABLEAU 13: Spécialisation sectorielle dans les services: évolution de l'emploi durant la période 1995-2005

Branche	Belgique (% croissance 1995-2005)	RBC (% croissance 1995-2005)	Belgique (2005 %)	RBC (2005 %)
Agriculture, pêche, forêt, et industries extractives	-22,7%	19,8%	2,1%	0,1%
Industrie manufacturière, énergie et construction	-8,1%	-17,8%	20,6%	9,2%
Commerce	5,8%	-8,2%	14,3%	11,5%
Horeca	4,8%	13,1%	3,5%	3,9%
Transports et communications	6,7%	8,3%	6,9%	8,4%
Activités financières	-6,3%	3,3%	3,3%	10,0%
Immobilier, location et services aux entreprises	48,2%	25,3%	15,5%	17,2%
Administration publique et éducation	7,9%	15,0%	17,7%	24,2%
Santé et action sociale	32,7%	23,6%	11,2%	8,5%
Services collectifs, sociaux et personnels et services domestiques	7,0%	5,8%	5,0%	6,9%
Total	8,9%	7,6%	100,0%	100,0%

Source: ICN.

La croissance de l'emploi intérieur en Région de Bruxelles-Capitale adopte un profil similaire à celui du niveau national, exception faite des secteurs "commerce" et "activités financières". En effet, alors que le secteur "commerce" est en progression au niveau national, on observe une situation inverse au niveau régional. Le secteur "activités

financières" connaît également des évolutions divergentes entre les deux niveaux. Les secteurs qui pèsent le plus en termes d'emplois en Région bruxelloise sont les secteurs "administration publique et éducation", "immobilier, location et services aux entreprises" et "commerce".

TABLEAU 14: Paradoxe du bien-être

Valeur ajoutée brute par habitant à prix courants				
	Belgique		Région de Bruxelles-Capitale	
2005	25 342		49 905	
Répartition de l'emploi bruxellois selon le domicile du travailleur				
	RBC	Région Flamande	Région Wallonne	
2005	46,2	34,8	19,0	
Revenu moyen imposable par déclaration et par habitant				
	Belgique (déclaration)	Belgique (habitant)	RBC (déclaration)	RBC (habitant)
2003	24.455	12.655	23.964	10.846
Part des déclarations de revenus en-dessous de la moyenne*				
	Belgique (nombre)	Belgique (%)	RBC (nombre)	RBC (%)
2004**	3 575 539	66,59	302 473	67,11

* On entend par revenu, le revenu net total imposable.

** Année d'exercice.

Source: ICN, SPF Economie-DGSIE.

Les chiffres présentés dans le tableau 14 n'ont guère évolué depuis la dernière publication du baromètre. L'analyse réalisée dans la précédente publication reste donc d'actualité. La valeur ajoutée brute par habitant est deux fois plus élevée en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Belgique. Par contre, le revenu imposable moyen par déclaration se trouve sous la moyenne belge. Les navetteurs constituent l'un des facteurs qui expliquent ce paradoxe du bien-être. En effet, seuls 46,2% des emplois dans la Région sont occupés par des Bruxellois. Etant donné que les salaires à Bruxelles

sont les plus élevés en Belgique (notamment en raison de la prépondérance du secteur des services) et que l'impôt des personnes physiques est levé en fonction du domicile, ceci explique en partie pourquoi le revenu imposable moyen à Bruxelles (par déclaration et par habitant) se trouve sous la moyenne belge, malgré une valeur ajoutée brute élevée. L'inégalité des revenus en Région de Bruxelles-Capitale est également plus forte qu'en Belgique dans son ensemble: le nombre de déclarations de revenus sous la moyenne y est de 67,11%, contre 66,59% pour la Belgique.

TABLEAU 15: Paradoxe du marché du travail

Part des emplois occupés par des travailleurs disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur (%) *				
	Belgique		Région de Bruxelles-Capitale	
2004	36,6		49,2	
2005	36,8		51	
Part des personnes peu qualifiées dans le chômage (%) **				
	Belgique		Région de Bruxelles-Capitale	
2004	42,1		43,3	
2005	42,3		46,0	
Taux de chômage: total et jeunes (15-24) ***				
	Belgique (total)	Belgique (jeunes)	RBC (total)	RBC (jeunes)
2004	8,5	21,2	15,9	33,5
2005	8,5	21,5	16,5	35,0

* Par enseignement supérieur, on entend formation supérieure (après études secondaires).

** Par peu qualifié, on entend niveau d'enseignement secondaire inférieur au minimum.

*** Selon le Bureau international du Travail, la définition du chômage est basée sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Sont considérées comme "chômeurs" toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui au cours de la période de référence (les 4 semaines précédant l'enquête) sont: sans emploi, disponibles sur le marché de l'emploi et à la recherche active d'un emploi.

Source: SPF Economie - DGSIE.

Caractérisé par une prépondérance du travail salarié et à haute qualification, la demande de travail est en inadéquation avec le niveau de la qualification de l'offre de travail. 51% des emplois dans la région sont occupés par des travailleurs disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur (37% pour la Belgique), alors que la part des peu qualifiés constitue 46% du chômage (42,3% pour la Belgique). En d'autres termes, il existe une grande réserve de personnes peu qualifiées et

d'ouvriers alors que ce type d'emploi se réduit à Bruxelles. En conséquence, de nombreuses personnes peu qualifiées habitent à Bruxelles, mais n'y trouvent pas de travail, alors que l'offre de personnes hautement qualifiées ne suffit pas pour remplir toutes les fonctions vacantes. Le chômage des jeunes y est donc important, avec un taux de 35%, et beaucoup plus élevé que dans le reste de la Belgique.

TABLEAU 16: Innovation et entrepreneuriat

Part de personnel R-D dans l'emploi (% total)			
	Belgique	RBC	UE-15
2002	1,80	3,65	1,60
2003	1,81	3,62	1,60
Nombre de demandes de brevets * (par million d'habitants)			
	Belgique	RBC	UE-15
2002	140,80	120,40	157,36
2003	144,49	n.d.	161,39
Taux net de création d'entreprises **			
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	
2003	0,20 %	0,22 %	
2004	1,50 %	2,68 %	
2005	1,86 %	3,03 %	

* Les chiffres concernent uniquement les demandes auprès de l'Office Européen des Brevets.

** Le taux de création net est le rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours d'une année et le nombre total d'entreprises de l'année précédente.

Source: Eurostat (2006), Ecodata SPF Economie-DGSIE.

La Région de Bruxelles-Capitale dispose d'importants centres de recherche universitaires et de sièges sociaux d'entreprises actives en R-D. La part de personnel R-D dans l'emploi y est le double de celle du pays et supérieure à la moyenne de l'UE-15 (3,62%). Quant au nombre de demandes de brevets, Bruxelles et la Belgique pourraient globalement faire mieux.

Au cours de la période 1999-2003, le nombre d'entreprises actives, en Région de Bruxelles-Capitale, a continuellement baissé. Toutefois, on constate une relance amorcée en 2004 qui se prolonge en 2005 où le taux de création net est largement supérieur en région bruxelloise qu'au niveau national, marquant ainsi une dynamique plus prononcée du processus création-destruction qu'en moyenne dans le pays.

TABLEAU 17: Marché immobilier, infrastructure et qualité de vie

Prix des bureaux *, euro/m ² /année (croissance par rapport au trimestre précédent)			
	Londres (City)	Amsterdam	RBC
2006 - 4ème trimestre	955 (9,1%)	325 (0%)	295 (1,7%)
Taux de disponibilité marché du bureau **			
	Europe	Amsterdam	RBC
2006 - 4ème trimestre	8,8 (8,7%)	14,8 (10,6%)	10 (10,5%)
Place dans classement européen en terme d'accessibilité des transports ***			
	Londres	Amsterdam	RBC
2005	1	4	5
2006	1	4	5
Place dans le classement en terme de qualité de vie ****			
	Londres	Amsterdam	RBC
2006	39	13	14
2007	39	13	14

* Il s'agit ici du "prime rent": loyer que l'on peut demander sur le marché ouvert pour un logement haut de gamme, qui fait au moins 500m².

** Le taux de disponibilité est exprimé comme la proportion entre le nombre de m² d'espaces de bureau non-loués et le nombre total de m² d'espaces bureaux.

*** Indice composé de 24 villes et réalisé par Cushman & Wakefield.

**** Classement réalisé par Mercer Human Resource Consulting (2007).

Source: Jones Lang LaSalle (2007), Cushman & Wakefield (2006), European Cities Monitor 2006.

Selon Jones Lang LaSalle, les prix de l'immobilier de bureau en Région Bruxelloise a cru d'environ 1,7% au dernier trimestre 2006, poussé en partie par la demande dans le secteur bancaire et financier. Cette augmentation s'inscrit dans une hausse continue du marché européen. Sur les douze mois passés, le prix des bureaux en location a cru de 8,7% en Europe, soit la plus forte hausse depuis le dernier troisième trimestre 2001. Toutefois, les prix des bureaux à Bruxelles (295 €/m²/an) sont loin d'atteindre les prix de Paris (730 €/m²/an) ou encore de Londres (955 €/m²/an). Le marché

bruxellois des espaces de bureau présente un taux de disponibilité un peu plus élevé (10,5%) que dans les autres grandes villes européennes, ce qui permet d'éviter une surchauffe de ce marché en cas de hausse de l'économie. Par ailleurs, Bruxelles occupe la cinquième place sur 30 grandes villes européennes en ce qui concerne l'accessibilité du transport (2006). De plus, Bruxelles se positionne en quatorzième place, juste derrière Amsterdam, dans le classement mondial sur la qualité de vie pour les expatriés réalisé par le cabinet Mercer Human Consulting.

TABLEAU 18: Fonction centrale

Taux de croissance du produit intérieur brut à prix courants			
	Brabant Flamand	Brabant Wallon	RBC
2003	3,8 %	2,4 %	1,9 %
2004	6,9 %	8,7 %	5,1 %
2005	3,3 %	4,4 %	2,3 %

Source: ICN, calculs propres.

Durant la décennie écoulée, la croissance de la valeur ajoutée brute a été pratiquement toujours plus forte dans la périphérie bruxelloise que dans la

Région elle-même. Malgré la baisse générale enregistrée en 2005, la croissance économique de la périphérie reste supérieure à celle de la région.

4. Dossier: restructuration dans l'industrie automobile bruxelloise

Le 21 novembre 2006, l'entreprise Volkswagen (VW) de Forest annonçait une restructuration de ses activités entraînant la perte de trois à quatre milles emplois. L'usine bruxelloise compte parmi les entreprises industrielles les plus importantes de la Région. On s'attend donc à un effet non négligeable sur l'économie bruxelloise et sur l'emploi intérieur régional, de même que sur les exportations. En complément à l'analyse de la conjoncture bruxel-

loise, le présent chapitre a donc pour but de décrire cet événement constitutif d'un choc économique. Il propose également une mesure macroéconomique de l'impact attendu en 2007 sur l'ensemble du processus de production de la Région, à la fois en termes de croissance économique, d'emploi et d'exportations. Par contre, ce dossier n'aborde pas les effets sur les revenus des bruxellois.

4.1. Approche méthodologique

En guise de préliminaire, rappelons que le baromètre de la Région de Bruxelles-Capitale (cf. chapitre 1) ne mesure que le cycle conjoncturel du PIB ou de l'emploi. En outre, la composition d'indicateurs avancés repose essentiellement sur des données relatives aux services, plus pertinents que l'industrie pour refléter l'évolution conjoncturelle bruxelloise. Un tel outil conjoncturel ne permet pas l'intégration d'un choc comme celui de la restructuration de VW Forest. Il est donc nécessaire de procéder à une estimation "ex post" de son impact, séparée du baromètre.

Généralement, dans une optique macroéconomique, l'impact d'un choc économique est mesuré en l'introduisant dans un modèle de simulation et de projection qui donne une vision complète, bouclée, des agrégats économiques: coûts, emploi, reve-

nus, consommation... A l'heure actuelle, l'IBSA ne dispose cependant pas de tels outils.

Néanmoins, une analyse partielle est proposée ci-après. Elle se déroule en trois étapes: la première replace l'industrie automobile dans le contexte économique bruxellois. A partir de ces données, un impact direct de la restructuration de VW peut être calculé. Ce résultat devient alors le point de départ pour une estimation de l'impact indirect que nous effectuons dans la troisième étape à partir d'hypothèses de ventilation régionale de la matrice inputs-outputs nationale. Au terme de cette procédure, nous aboutissons donc à une mesure des conséquences de la restructuration de VW Forest sur le PIB régional en 2007, sur l'emploi et sur les exportations.

4.2. Aperçu statistique de la branche

L'entreprise VW se classe dans la branche d'activité NACE 34 "industrie automobile"⁷. Selon l'ICN, cette branche totalisait une valeur ajoutée brute aux prix de base de 397 millions d'EUR, soit 0,78% de la VAB bruxelloise en 2005. Elle comptait aussi 6446 emplois en 2005, soit 0,98% de l'emploi intérieur bruxellois. Cet emploi est quasiment exclusivement composé de salariés et est occupé par des Bruxellois et par des résidents d'autres régions.

Selon l'ONSS, on peut aussi estimer le nombre de Bruxellois qui travaillent dans la "fabrication de matériel de transport" (NACE 34 et 35) à 1216 personnes en 2005, quelle que soit leur région de travail. Ils constituaient alors un demi pour-cent des salariés bruxellois. Concernant l'entreprise VW de Forest elle-même, il est généralement fait état d'une part d'environ 10% de bruxellois dans le personnel.

TABLEAU 19: Aperçu statistique de l'industrie automobile bruxelloise

	2002	2003	2004	2005	2006*
Emploi, en milliers de personnes	6.724	6.569	6.692	6.446	n.d.
<i>en % du total régional</i>	1,03%	0,99%	1,01%	0,98%	<i>n.d.</i>
Valeur ajoutée brute (à prix courants), en millions d'euros	436	439	398	397	n.d.
<i>en % du total régional</i>	0,94%	0,93%	0,81%	0,78%	<i>n.d.</i>
Exportations de "voitures automobiles,..." (ICN), en millions d'euros	2.712	2.168	2.691	2.930	2.627
<i>en % du total régional</i>	35,9%	31,2%	32,6%	43,9%	43,3%
Exportations et opérations assimilées de l'industrie automobile (TVA), en millions d'euros	2.930	2.548	3.071	n.d.	n.d.
<i>en % du total régional</i>	3,8%	3,0%	3,0%	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

*2006 : trois premiers trimestres et dernier trimestre de 2005.
Source: ICN, SPF Economie – DGSIE.

En ce qui concerne les exportations régionales du secteur automobile, deux sources sont envisageables: les "exportations et opérations assimilées" issues des déclarations de TVA et les exportations régionales de marchandises de l'ICN. Les données régionales de TVA dont nous disposons pour l'industrie automobile ne sont pas toujours complètes à ce niveau de détail. Il en ressort néanmoins que l'industrie automobile exportait 3071 millions d'EUR en 2004, contre 2772 millions en 1995. En 2004, les exportations de cette industrie constituaient 3% du total des "exportations et opérations assimilées". En 1995, elles représentaient 8% du total. Cette évolution reflète la part grandissante des exportations de services à Bruxelles. En rapportant les exportations selon la TVA au chiffre d'affaires de

la même source, on observe un taux d'exportation très stable dans le temps, de 90% en moyenne. Il s'agit de la branche d'activité bruxelloise la plus largement tournée à l'exportation.

Dans les produits d'exportations publiés par l'ICN, nous retenons la division "Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires" (NC 87). En comparant aux statistiques de PIB de la même source on ne peut que confirmer le degré d'ouverture extrêmement élevé de l'industrie automobile bruxelloise. Bien sûr, si le poids des exportations automobiles dans les exportations bruxelloises apparaît comparativement si élevé (43%), c'est que l'ICN ne comptabilise au niveau régional que les exportations de marchandises et non celles de services.

⁷ Plus précisément la branche 34A1, "construction et assemblage automobile". L'autre partie de la branche 34 réfère à la "fabrication de carrosseries, remorques,... parties et accessoires de véhicules...". Certaines publications statistiques agrègent l'industrie automobile et sa branche voisine la "construction d'autre matériel de transport" (la NACE 35 qui comptait 646 emplois en 2005) pour former la sous-section "DM" de la NACE-BEL (A31): "fabrication de matériel de transport".

4.3. Impact direct

Dans l'immédiat, la restructuration de l'entreprise VW de Forest entraînerait une diminution directe de 3300 emplois sur le territoire bruxellois. En effet, selon les informations communiquées à la presse au début du mois de mars 2007, on compterait environ 2350 départs volontaires, moins de 50 licenciements et quelque 900 prépensions. Considérant que l'entreprise occupait jusqu'ici 5400 personnes, elle devrait donc employer 2100 personnes durant la phase dite "transitoire", de 2007 à 2009, qui précédera la production de l'"Audi A1". En 2010, ce nombre passerait à 2200 selon la déclaration d'intention de la direction du 10 mars dernier.

A cette réduction de près de 60% des effectifs correspond, selon les mêmes sources, une diminution proportionnelle en termes de véhicules produits durant la phase de transition de 2007 à 2009: soit de 200 000 à 86 000 véhicules. A partir de 2010, l'entreprise envisage la production de 118 000 véhicules avec un effectif à peine plus élevé (2200 personnes). Ces plans illustrent donc à la fois le souhait de réduire à moyen terme la surcapacité de production passée – caractéristique du secteur automobile européen⁸ – et la volonté d'augmenter la productivité par personne occupée, en relevant la durée de travail hebdomadaire de 35 à 38 heures notamment. Les gains d'efficacité poursuivis par de tels ajustements et les bénéfices qui pourraient en découler à moyen terme pour l'économie régionale ne font pas l'objet de notre analyse. Seule l'ampleur du choc sur l'économie en 2007 est prise en considération.

Pour mesurer l'impact de la restructuration de VW, une hypothèse de départ peut par exemple être définie en termes de réduction du volume de production ou encore en termes de réduction de personnel salarié. Comme l'entreprise entre dans la phase transitoire 2007-2009 évoquée ci-dessus, nous supposons ci-après que les chocs de production et de valeur ajoutée sont proportionnels au choc d'em-

ploi. Dès lors, si la croissance de l'emploi a été comparable depuis 2005 entre l'industrie automobile et l'ensemble des branches, alors 3300 pertes d'emplois représentent aujourd'hui un choc initial de **0,50% de l'emploi intérieur**.

A productivité moyenne maintenue, hypothèse plutôt pessimiste comme on l'a vu, l'impact sur la valeur ajoutée en 2005 serait de 203 millions d'euros, ce qui correspond à **0,40% de la VAB** de l'ensemble de la Région⁹. Si le secteur a connu une croissance moyenne identique au reste de l'économie bruxelloise en 2006, année non encore enregistrée dans la comptabilité régionale au moment de l'analyse présente, on peut supposer que ce pourcentage vaut également à la fin de 2006. Il peut aussi être considéré comme une estimation de l'effet sur la croissance économique annuelle durant la première année à compter du choc.

Sur base d'un raisonnement macroéconomique, il est plus difficile d'estimer l'impact direct sur les exportations. Néanmoins, rappelons que l'exportation de cette branche constitue 90% de la production ou du chiffre d'affaire. Si cette part reste aussi stable que dans le passé, on peut admettre que l'évolution de la production donne une estimation raisonnable de l'évolution des exportations. Supposant ensuite que la valeur moyenne des voitures produites ne change pas et que l'exportation de véhicules par l'entreprise VW constitue l'essentiel du secteur automobile bruxellois, on peut conclure à une chute initiale des exportations de 60% en 2007 (passage de 200 000 à 86 000 véhicules), même si celles-ci devraient se redresser quelque peu à partir de 2010. En valeur, si l'on se réfère au montant exporté par la branche en 2004, le choc constitue donc une diminution d'environ **1,8 milliards d'euros d'exportations** en 2007¹⁰.

⁸ Cf. par exemple, Coppens F. et Van Gastel G. (2003), L'industrie de l'automobile en Belgique: importance de la sous-traitance dans l'assemblage de véhicules automobiles, working paper No. 38 de la Banque Nationale de Belgique – juin 2003.

⁹ Si l'on suppose que les "impôts et subventions sur les produits" ne modifient pas la part du secteur dans la valeur ajoutée, cet effet en pourcentage est identique sur le PIB.

¹⁰ En fonction de la référence que l'on retient pour les exportations totales, ce choc de 1,8 milliard donne, en termes proportionnels, des résultats différents. Il s'agirait d'une diminution de 26% des "exportations de marchandises" régionales au sens de l'ICN ou d'une réduction de 1,8% des "exportations et opérations assimilées" de la Région au sens de la TVA.

4.4. Impact indirect

• Relations inter-industrielles

Traditionnellement, les effets indirects d'un choc sectoriel sont mesurés au moyen d'une matrice inputs-outputs. Cette matrice décrit la façon dont une branche de l'économie s'approvisionne dans les autres branches de l'économie ou en importations pour produire des biens destinés à la consommation finale ou à l'exportation. Seule, elle ne suffit pas à rendre compte de toutes les conséquences d'un choc dans l'économie, comme les effets sur les revenus des ménages, la consommation, les finances publiques, etc. Elle est donc souvent intégrée aux modèles macroéconomiques de prévision ou de simulation. Néanmoins, elle autorise déjà une analyse de l'impact cumulé d'un choc au sein du processus de production.

La dernière version disponible de la matrice nationale porte sur l'année 2000. Elle indique qu'un emploi dans la branche 34 entraîne 2.27 pour l'ensemble de l'économie si l'on cumule les emplois des fournisseurs de la branche. De même chaque euro de valeur ajoutée créé dans la branche 34 se voit multiplié par 2.04¹¹.

Cependant, il n'existe pas encore de matrice inputs-outputs régionale¹². Or, l'effet direct d'une perte d'emplois sur le site de Forest entraîne d'autres, indirects, localisés à Bruxelles mais également en Wallonie et en Flandre. Aux paragraphes suivants, nous exploitons donc les informations de la matrice nationale à un niveau régional.

• Hypothèses théoriques de ventilation régionale

D'abord, les besoins cumulés de la branche automobile bruxelloise sont déterminés sur base d'une hypothèse classique de régionalisation selon

laquelle une unité de production d'une branche nécessite un même "mix" d'inputs d'autres branches¹³. Ensuite, nous ventilons par région d'origine les inputs utilisés à Bruxelles dans l'industrie automobile. A ce stade deux hypothèses divergentes peuvent être posées.

Premièrement, on peut supposer une indifférence totale quant à l'origine des inputs de la branche. Cette hypothèse est compréhensible dans un espace assez restreint comme la Belgique. Les inputs livrés par chaque branche à l'industrie automobile bruxelloise, sont ventilés entre régions au prorata de leur part dans la branche fournisseuse. Comme l'exercice n'est mené que pour une seule branche (la NACE 34), il n'y a pratiquement pas de contrainte sur la disponibilité d'inputs locaux. Ceci revient donc à supposer que l'automobile est servie en priorité. De cette façon, le multiplicateur d'emplois national de 2.27 mentionné plus haut se décompose en 1.18 à Bruxelles – où le choc initial a lieu –, 0.79 en Flandre et 0.30 en Wallonie. De même, pour la valeur ajoutée, on obtient des multiplicateurs respectivement égaux à 1.18, à 0.65 et à 0.21, pour un total national de 2,04, comme signalé plus haut.

Deuxièmement, à l'opposé de la première option, on peut partir d'une hypothèse maximaliste pour Bruxelles en supposant une préférence bruxelloise pour les inputs: le producteur s'adresse en priorité aux fournisseurs de la Région. On constate alors qu'en théorie, la totalité de l'effet national pourrait se produire dans la Région si tous les fournisseurs de la Région livraient d'abord leur production à l'industrie automobile bruxelloise. Le multiplicateur national d'emplois de 2.27 est donc théoriquement entièrement imputable à la Région bruxelloise; de même pour le multiplicateur de 2.04 de la valeur ajoutée.

¹¹ Cf. Avonds, L. (2005), Een vergelijkende analyse van de Input-Outputtabellen van 1995 en 2000, Bureau Fédéral du Plan.

¹² Quelques exercices simplificateurs ont bien été tentés, mais ils se heurtent à une difficulté principale: la mesure des échanges entre les régions. En 2006, le BFP a présenté aux Régions un rapport sur la faisabilité de telles matrices interrégionales cohérentes avec celle qui existe pour le Royaume. Citons également une étude de faisabilité pour la Flandre de Buyst E. et Bilsen V. (2000), Uitgebreide regionale rekeningen volgens ESR 95 en een regionale input-outputtabel voor Vlaanderen, KUL.

¹³ Notre exercice se singularise sur trois aspects. Primo, il s'effectue directement sur les inputs cumulés et non sur les coefficients techniques nationaux eux-mêmes. Secundo, il se limite aux inputs cumulés de l'industrie automobile sans considérer les besoins des autres branches. Tertio, la part des inputs directs et cumulés nationaux de la branche 34 que l'on attribue à Bruxelles est égale à sa part dans la valeur ajoutée de la branche, et non à sa part dans la production car celle-ci n'est pas disponible au niveau régional.

• Hypothèse intermédiaire et résultats

Ces deux options théoriques constituent évidemment deux extrêmes. Nous procédons donc ici à un autre choix, intermédiaire entre l'indifférence totale et la préférence régionale absolue. Néanmoins, compte tenu du fait que la proximité des fournisseurs est une caractéristique de l'assemblage automobile et qu'une grande part des entreprises sous-traitantes dont l'emploi dépend entièrement¹⁴ de VW Forest ont une implantation bruxelloise, nous restons plutôt dans la famille des hypothèses qui postulent une préférence régionale pour les fournisseurs¹⁵.

Ainsi, pour tempérer la possibilité théorique d'une fourniture totale des inputs par la Région elle-même, il est assez commun de corriger les coefficients techniques nationaux par un "coefficient de commerce". Nous recourons ici à l'une de ses versions, appelée le

"quotient de localisation simple". Les besoins régionaux cumulés en inputs (à technologie identique entre régions) sont corrigés pour tenir compte d'une spécialisation relative plus ou moins grande de la région dans la fabrication de chaque input¹⁶. Selon cette variante, l'effet maximal imputable à la Région bruxelloise s'élève à 2.00 pour l'emploi, et non plus à 2.27. Le solde venant indifféremment des deux autres régions, on attribue un effet de 0.20 en Flandre et de 0.08 en Wallonie, en fonction de leur part dans chaque branche. En ce qui concerne la valeur ajoutée, le multiplicateur s'élève alors à 1.77 (au lieu de 2.04) à Bruxelles, contre 0.20 en Flandre et 0.07 en Wallonie. Précisons que nous restons ici dans l'hypothèse d'une priorité accordée aux fournisseurs régionaux et d'une quasi absence de contrainte de disponibilité car le secteur automobile est livré en premier.

TABLEAU 20: Impact cumulé d'une réduction de 3300 emplois dans l'industrie automobile

	Emploi (nombre)	Emploi (% du total régional)	Valeur ajoutée (% du total régional)
Bruxelles-Capitale	6.586	1,03 %	0,84 %
Flandre	645	0,03 %	0,03 %
Wallonie	248	0,02 %	0,03 %
Royaume	7.479	0,18 %	0,18 %

Source: BFP. Régionalisation: calculs propres.

En résumé, le tableau précédent présente les enseignements tirés de l'analyse de la matrice inputs-outputs selon l'option intermédiaire retenue. Les effets sont calculés à partir d'une hypothèse de réduction de 3300 emplois¹⁷. Ces résultats donnent donc

un impact possible de la restructuration de VW Forest sur l'activité intermédiaire bruxelloise de 6586 emplois d'une part et de 0,84% du PIB bruxellois d'autre part.

L'approche utilisée reste bien entendu largement

macroéconomique. Une analyse microéconomique plus poussée de l'entreprise et de son réseau de sous-traitants permettrait d'en affiner le diagnostic. Rappelons enfin que l'optique des revenus est également absente de l'analyse, faute de modèle macroéconomique régional complet. Néanmoins, la faible part de travailleurs bruxellois chez VW ainsi que les dispositions sociales négociées dans le cadre de la restructuration (prépensions, prime au départ volontaire,...) sont des éléments qui tendent à amoindrir l'impact sur les revenus des Bruxellois.

¹⁴ Selon la "cartographie" réalisée par la "Cellule de crise" mise en place par le Ministre régional de l'économie et de l'emploi.

¹⁵ Et ce, malgré les distances relativement faibles entre les trois régions du pays.

¹⁶ Il s'agit en réalité d'un simple indice de spécialisation, soit le rapport entre la part du secteur dans le total régional et cette même part au niveau national. Il est d'abord calculé pour l'emploi et, ensuite, pour la valeur ajoutée, à défaut de statistique régionale de production. Si une région est relativement moins spécialisée dans la production d'un input que les autres régions, elle doit alors en importer (davantage) des deux autres régions. Au contraire, si une région est relativement plus spécialisée dans la production d'un input, alors son "coefficient technique" n'est pas modifié par le "coefficient de commerce".

¹⁷ La matrice se rapportant à l'année 2000, les effets sont transposables aujourd'hui à condition que la structure économique n'ait pas changé depuis. Dans le cadre strict de l'analyse inputs-outputs, ces effets sont aussi transposables à d'autres hypothèses de départ, de façon proportionnelle.

5. Dossier: Fiscalité locale et régionale frappant les ménages. Objectivation des différences et importance comme critère de localisation¹⁸

Auteurs :

Alice Romainville, Sharon Geczynski,
Olivier Dubois et Christian Vandermorten
– IGEAT (Université Libre de Bruxelles)

5.1. Introduction

La Région de Bruxelles-Capitale tire plus de 80% de ses ressources de recettes fiscales, desquelles 38% environ sont issues de l'impôt des personnes physiques (IPP). Elle souffre, depuis sa création, de la diminution des rentrées liées à cet impôt, qui met en exergue l'appauvrissement de la population bruxelloise et la met face à des besoins financiers accrus. Ce phénomène trouve en partie son origine dans la périurbanisation des ménages à revenus moyens et élevés, mouvement qui est loin d'avoir pris fin à l'heure actuelle. Pour contrer cette diminution des ressources, les efforts ont été concentrés sur l'attractivité résidentielle. Parmi les éléments de cette attractivité figure, entre autres, la fiscalité pesant sur les ménages (voir e.a. le Plan Régional de Développement, 2002). Cette dernière est souvent décrite comme un élément décisif, et ce d'autant que les mouvements de régionalisation successifs impliquent une potentielle concurrence entre les Régions à ce niveau. L'attractivité fiscale est évoquée comme un objectif à atteindre, parfois utilisé pour justifier d'importantes baisses d'impôts – et donc de recettes – alors que l'on manque d'informations

pour évaluer son impact réel sur les décisions des ménages. Cet état de fait appelant une mise au point, le Ministre-Président Charles Picqué a lancé en juillet 2006 une étude ayant pour objectif d'évaluer de manière empirique l'influence de la fiscalité locale dans les choix de localisation des ménages et la "concurrence" fiscale entre la Région de Bruxelles-Capitale et ses voisines. Nous en présentons ici les principaux résultats. Cette étude fait suite à une étude similaire menée sur les critères de localisation des entreprises¹⁹, laquelle avait conclu à un impact très limité de la fiscalité, les choix de localisation des entreprises étant surtout liés à des contraintes non-fiscales (accessibilité, disponibilité foncière).

La zone couverte par l'étude est la région urbaine bruxelloise²⁰, reprenant la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes) et 43 communes de sa périphérie, lesquelles constituent la destination privilégiée des ménages quittant la Région de Bruxelles-Capitale. Au sein de cette zone, les communes jouissent d'une certaine autonomie d'un

¹⁸ Cette étude a été initiée par le Cabinet du Ministre-Président Ch. Picqué et encadrée par la Direction de la Planification de l'Aménagement du Territoire et du Logement. La rédaction n'engage que les auteurs de l'article.

¹⁹ Aujean, L. et al (2005), *La localisation des entreprises dans la région métropolitaine bruxelloise. Etat des lieux, évolution, coûts de l'immobilier et charges fiscales*, Etude IGEAT pour le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

²⁰ Telle que définie par le Prof. Van Hecke (KULeuven) sur base de l'Enquête socio-économique 2001.

point de vue fiscal. Cette autonomie s'inscrit dans un contexte où les charges sont importantes, souvent pour couvrir des dépenses incompressibles. Par ailleurs, on notera que la décentralisation des compétences fiscales n'est pas forcément garante d'équité au niveau individuel (solidarité sociale), et est, selon la théorie économique, en opposition avec ce principe au niveau inter-communal ou inter-régional (solidarité territoriale). L'importance croissante de l'autonomie communale en matière de fiscalité pose de manière plus aiguë la question de l'équité des prélèvements à ce niveau. Le système

actuel de financement des pouvoirs locaux et régionaux, et en particulier la fiscalité immobilière, est également peu favorable à une gestion parcimonieuse de l'espace. Enfin, ce système est peu favorable aux objectifs d'attractivité résidentielle que s'est fixés la Région de Bruxelles-Capitale: dans le contexte concurrentiel provoqué par le système de prélèvements en vigueur, la Région de Bruxelles-Capitale et ses communes souffrent d'un certain nombre de "handicaps" comme le coût de l'immobilier, le manque de terrains disponibles ou les caractéristiques de leur environnement ²¹.

5.2. Une géographie de la pression fiscale

Il s'agit d'analyser, dans chaque commune, la pression fiscale pesant sur les ménages de manière récurrente. La pression fiscale signifie ici la part que représentent les prélèvements fiscaux au sein des revenus des ménages. Seuls les prélèvements fiscaux récurrents sont considérés ici – les prélèvements (droits) s'appliquant ponctuellement lors d'un achat, d'une succession, etc. ne sont pas considérés – et parmi ceux-ci, uniquement les prélèvements régionaux, provinciaux et communaux, seuls susceptibles d'impliquer une concurrence spatiale ²².

Comparer des espaces en termes de pression fiscale est un exercice complexe; certains biais sont inévita-

bles. Si l'on se base sur les recettes fiscales des pouvoirs publics, la régionalisation de nombreuses compétences rend les comparaisons difficiles : certaines taxes sont perçues via des organismes particuliers (les taxes environnementales en Flandre, par exemple), d'autres sont regroupées au sein d'une taxe globale (la taxe régionale bruxelloise à charge des chefs de ménage, par exemple). Par ailleurs, pour analyser la concurrence fiscale, il est nécessaire d'isoler l'effet des taux locaux d'imposition de celui des assiettes ²³ des différents impôts, ce qui implique des traitements complexes si l'on veut éviter des biais trop importants.

²¹ Voir Dubois, O. (2004), *Fiscalité immobilière résidentielle et développement urbain. Un état des lieux du rôle du précompte immobilier comme outil de développement de la Région bruxelloise*, IRSIB.

²² L'analyse ne tient donc pas compte de l'immense partie de la fiscalité belge qui reste perçue au niveau fédéral (principal de l'IPP, TVA, cotisations sociales, par exemple).

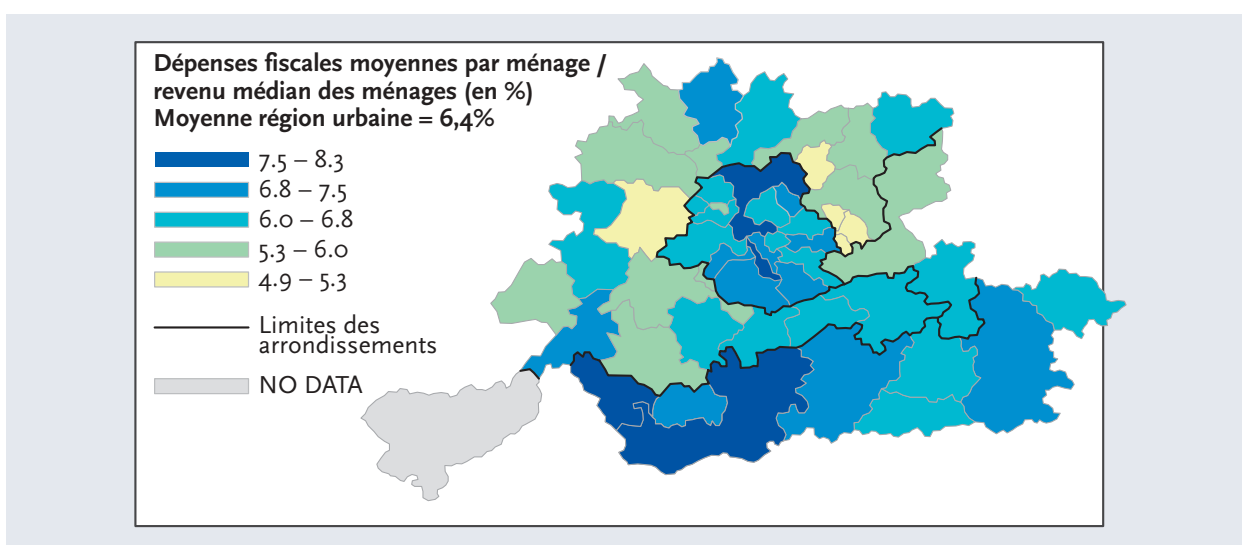
²³ L'assiette d'un impôt est sa base de calcul, la somme à laquelle le taux d'imposition est appliqué.

• Pression fiscale et dépenses fiscales moyennes des ménages

La première méthode que nous avons utilisée pour estimer la pression fiscale est l'analyse des dépenses moyennes des ménages, comptabilisées au niveau des différents niveaux de pouvoir à travers la fiscalité des ménages. A chaque niveau, les recettes annuelles de chaque impôt sont divisées par le nombre de ménages résidents pour obtenir les dépenses fiscales

moyennes par ménage. En additionnant, pour chaque commune, le montant annuel moyen par ménage trouvé aux différents niveaux de pouvoir, nous obtenons un montant global (en €/ménage) qui, rapporté au revenu médian des ménages dans chaque commune, représente la pression fiscale moyenne par ménage (graphique 12).

GRAPHIQUE 12: Pression fiscale moyenne



2002-2006 • Cartographie: IGEAT-ULB.
Sources: Pouvoirs locaux, SPF Finances.

Les dépenses fiscales des ménages sont majoritairement liées (65%) à la fiscalité communale: additionnels à l'IPP et au précompte immobilier principalement. La fiscalité régionale, elle, consiste principalement en taxes forfaitaires (taxe de circulation, taxe régionale à charge des chefs de ménage à Bruxelles, redevance radio-TV en Wallonie) et en taxes sur les eaux usées.

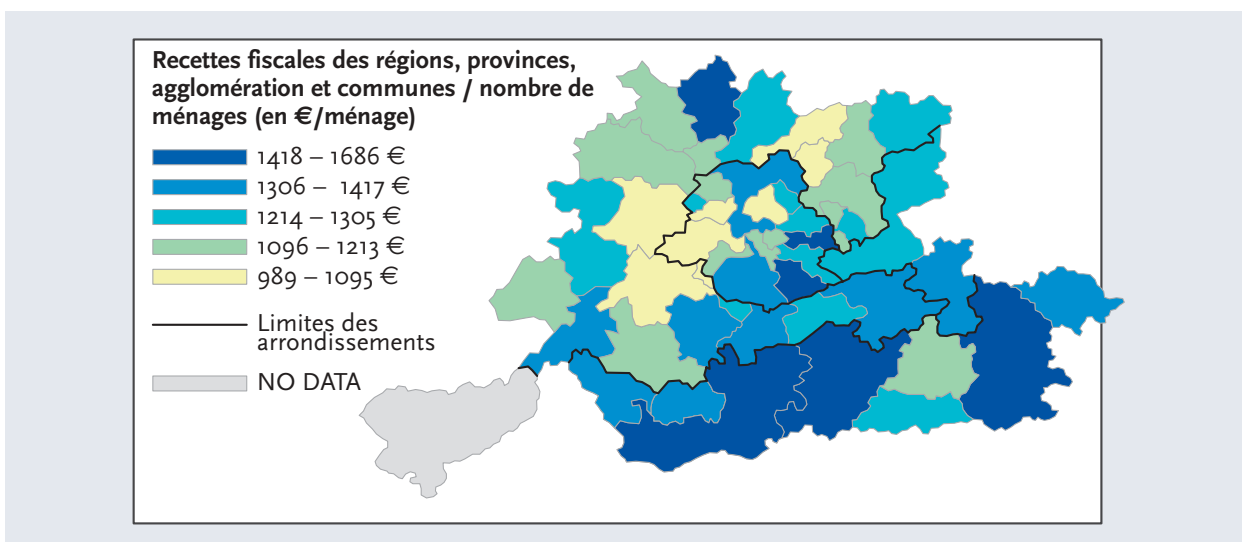
La pression fiscale locale et régionale est généralement plus faible en périphérie flamande, surtout dans les communes proches de la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant les différences sont minimales: la pression fiscale moyenne représente environ 7% du revenu médian des ménages à Bruxelles et dans le Brabant wallon, et 6% dans les communes flamandes de la zone étudiée. La pression fiscale est en général plus élevée dans les aggro-

mérations que dans les banlieues, les dynamiques migratoires actuelles procurant aux communes prisées de la périphérie des villes des recettes élevées via l'IPP et leur permettant de pratiquer des taux d'imposition plus bas. Ces différentiels de pression fiscale liés à la désurbanisation dépendent cependant de l'ancienneté de la banlieue ²⁴, ce qui explique la pression fiscale plus élevée dans certaines communes périphériques. Cette influence du degré d'ancienneté de la banlieue passe principalement par des niveaux plus élevés de revenus cadastraux, reflets des valeurs locatives de référence établies en 1975 (cf. infra).

La charge fiscale moyenne par habitant (graphique 13) n'est pourtant pas sensiblement plus élevée en Région de Bruxelles-Capitale qu'en périphérie, du fait des revenus moindres des habitants.

²⁴ Voir De Keersmaecker (2002), *Les coûts de la désurbanisation*, Etudes et documents de la CPDT, 1.

GRAPHIQUE 13: Dépenses fiscales moyennes annuelles des ménages



2002-2006 • Cartographie: IGEAT-ULB.
 Sources: Pouvoirs locaux, AGDP (SPF Finances), SPF Economie.

Ces variations de dépenses fiscales sont principalement déterminées par les assiettes des différents impôts, c'est-à-dire essentiellement les revenus des ménages (qui migrent donc avec celui-ci en cas de déménagement) et les revenus cadastraux (déterminés par les caractéristiques des logements). Pour cette raison, la méthode utilisée sur base des recettes des pouvoirs locaux et régionaux ne permet pas d'analyser la concurrence fiscale proprement dite. La pression fiscale moyenne par ménage, telle que présentée ci-dessus, est aussi fortement influencée par la variation entre les différentes communes des caractéristiques des ménages y résidant, comme la taille des familles (plus importante en banlieue), la

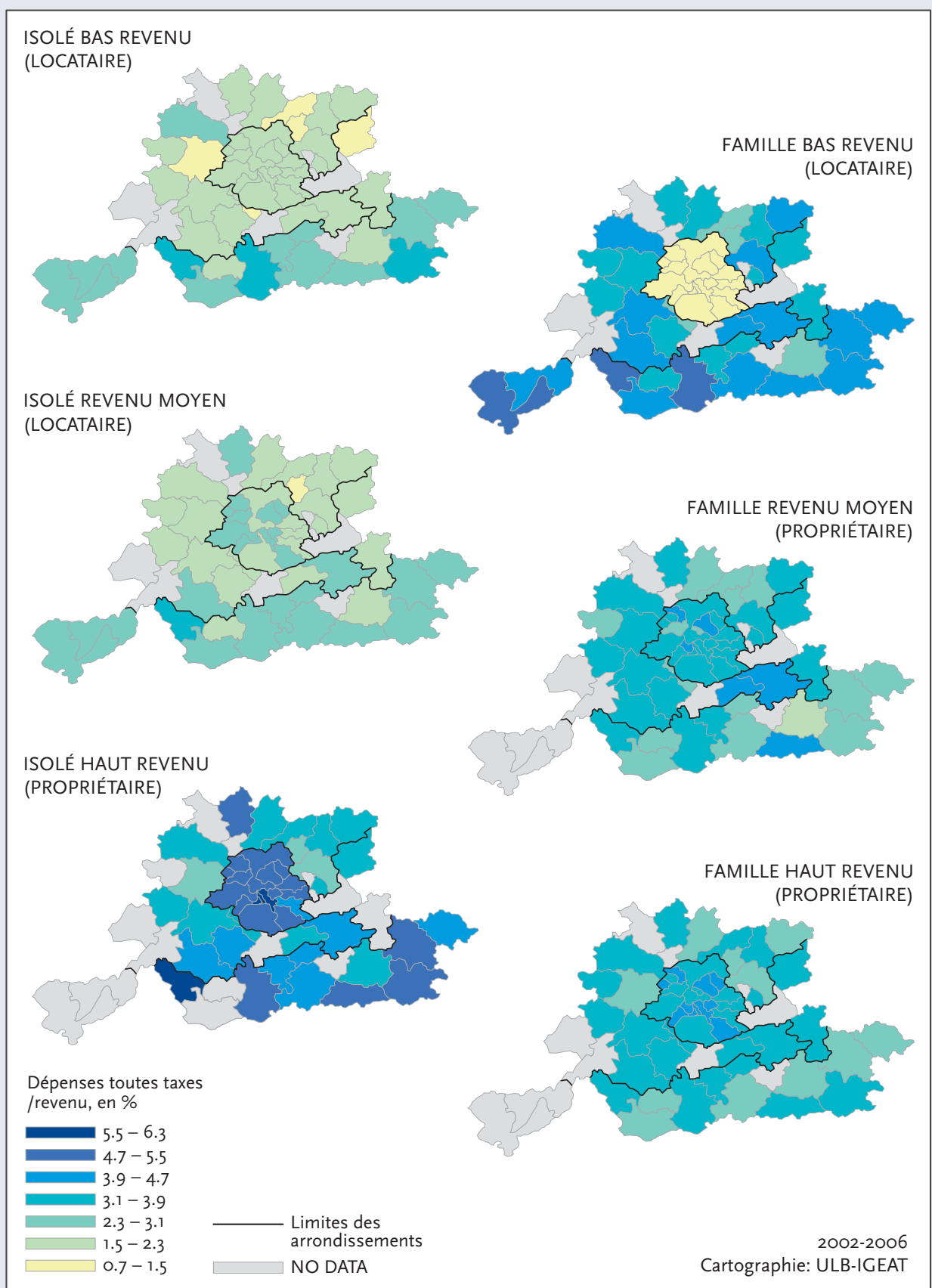
consommation d'eau (qui varie selon la taille et les revenus des ménages), la proportion de propriétaires (plus importante en banlieue), etc. Comparer la pression fiscale moyenne d'une commune de la banlieue à celle d'une commune urbaine ne permet donc pas d'évaluer la concurrence fiscale qui pourrait exister entre ces deux communes, puisque les dépenses fiscales de leurs résidents respectifs sont influencées par les caractéristiques de ceux-ci. Cette première partie de l'analyse a par contre permis d'objectiver, en le traduisant en termes de recettes et de stratégie fiscale, le contexte socio-économique dans lequel les responsables locaux des différentes communes de notre zone d'étude sont amenés à œuvrer.

• Concurrence fiscale ?

Pour approcher au mieux la concurrence fiscale au sein de la région urbaine, nous avons donc utilisé une deuxième méthode, qui consiste à estimer la pression fiscale s'appliquant en différents endroits sur une série de ménages-types. Ceux-ci ont été déterminés sur base de leurs revenus, de leur taille, de leur consommation d'eau, des caractéristiques de leur logement, de leur statut de pro-

priétaire/locataire et de leur production de déchets. A ces ménages nous avons appliqué les différents impôts communaux, provinciaux et régionaux. Les variations spatiales de pression fiscale que l'on peut observer sur base de ces "simulations" (graphique 14) ne sont alors imputables qu'à la politique fiscale locale.

GRAPHIQUE 14: Pression fiscale pour différents ménages-types



2002-2006 • Cartographie: IGEAT-ULB.
Sources: Pouvoirs locaux, SPF Finances.

La part de la pression fiscale qui varie spatialement est constituée de prélèvements assez minimes, atteignant un maximum de 6,3% des revenus pour les ménages les plus aisés, ce qui oblige à relativiser d'emblée l'importance de la concurrence fiscale même si, d'une commune à l'autre, la pression fiscale varie souvent du simple au double, voire au triple. Les résultats diffèrent radicalement selon les revenus des ménages.

Pour les bas revenus, la pression fiscale est particulièrement faible en Région de Bruxelles-Capitale. C'est le cas aussi de la périphérie flamande en ce qui concerne les isolés.

• Expliquer les variations observées

On peut expliquer les variations observées en détaillant l'influence des différents prélèvements au sein des "dépendances fiscales" des ménages. Pour les bas revenus les taxes forfaitaires occupent la place la plus importante. Pour les revenus moyens et hauts, ce sont les additionnels à l'IPP et le précompte immobilier qui prennent le pas sur tous les autres prélèvements. Dans les deux cas, les dépenses des ménages dépendent principalement de l'assiette d'imposition.

Même si le nombre d'additionnels à l'IPP est en général plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale qu'en banlieue, la pression fiscale qui en résulte est très basse, parce que la population urbaine est, en moyenne, plus pauvre. Seuls les hauts revenus sont affectés par le nombre d'additionnels plus élevés dans les communes bruxelloises et encore faut-il noter que le différentiel de pression fiscale qui en résulte ne dépasse pas 0,5%.

En ce qui concerne la fiscalité immobilière, les dépenses des ménages pour le précompte immobi-

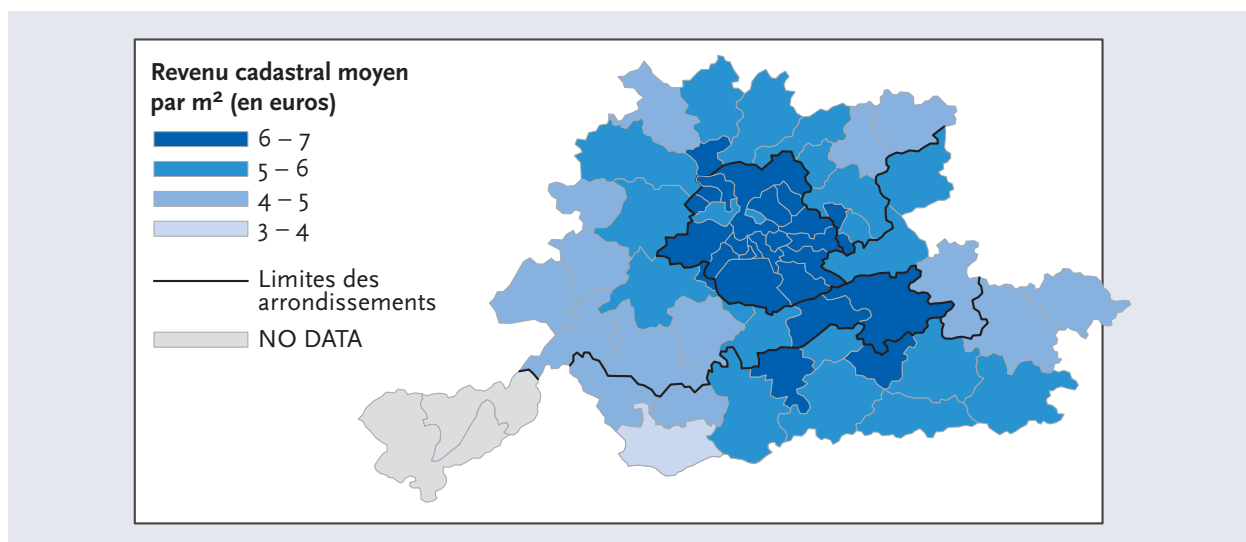
Pour les revenus élevés, la Région de Bruxelles-Capitale devient fiscalement moins attractive ; c'est également le cas du Brabant wallon.

Pour les revenus moyens (part la plus importante des flux migratoires vers la périphérie), la position bruxelloise est intermédiaire. En banlieue flamande la pression fiscale est toujours relativement faible, mais la différence entre les communes flamandes et le reste de la zone atteint rarement 2% des revenus.

lier sont relativement élevées dans le quart sud-est de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que dans toutes les communes (flamandes et wallonnes) de la banlieue sud-est dans la mesure où les caractéristiques des logements (prépondérance de grands logements, de constructions récentes et de caractéristiques "luxueuses") y influencent à la hausse le revenu cadastral. En analysant la pression fiscale immobilière "à logement égal", on observe par contre une fiscalité immobilière plus forte dans l'ensemble des communes bruxelloises. Le taux d'imposition (taux de base régional + centimes additionnels locaux) est plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale et dans le Brabant wallon, mais c'est la géographie du revenu cadastral, soit de l'assiette de l'impôt et non de la fiscalité locale, qui fait principalement la différence. Nous avons calculé un revenu cadastral moyen au mètre carré, toutes choses étant égales par ailleurs, dans chaque commune de la région urbaine (graphique 15). Cet indicateur original a pu être calculé grâce aux données fournies par l'Administration du cadastre ²⁵.

²⁵ Administration Générale de la Documentation Patrimoniale, SPF Finances.

GRAPHIQUE 15: RC/m² - maisons construites avant 1945

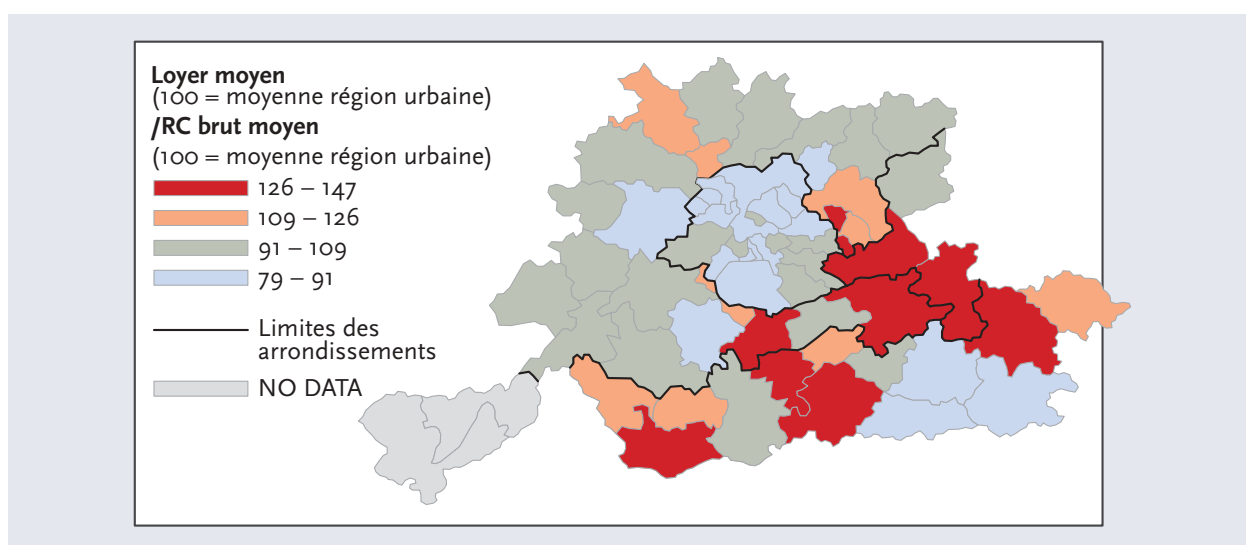


2006 • Cartographie: IGEAT-ULB.
Sources: AGDP (SPF Finances).

Ces cartes permettent de comprendre la variation spatiale de pression fiscale immobilière, au-delà de la différence dans le nombre d'additionnels prélevés par les communes et les Régions. Contrairement aux additionnels, le revenu cadastral est une composante des rentrées fiscales sur laquelle les communes n'ont pas de prise. Les revenus cadastraux, fixés en 1975, sont généralement plus élevés en ville. Le revenu cadastral au mètre carré des appartements est aussi beaucoup plus élevé que celui des maisons. Cette situation, qui

pénalise injustement les espaces urbains, pose question tant en matière d'équité (via la fiscalité immobilière) que de gestion parcimonieuse de l'espace. En rapportant les loyers pratiqués actuellement, reflète des dynamiques actuelles du marché, aux revenus cadastraux en vigueur, reflet des dynamiques urbaines des années 70, on peut montrer (graphique 16) que, par rapport à certaines communes de la banlieue, les revenus cadastraux bruxellois sont surestimés.

GRAPHIQUE 16: Rapport loyers pratiqués/revenu cadastral



Cartographie: IGEAT-ULB.
Sources: ESE 2001 (SPF Economie), AGDP (SPF Finances).

• Equité des prélèvements fiscaux

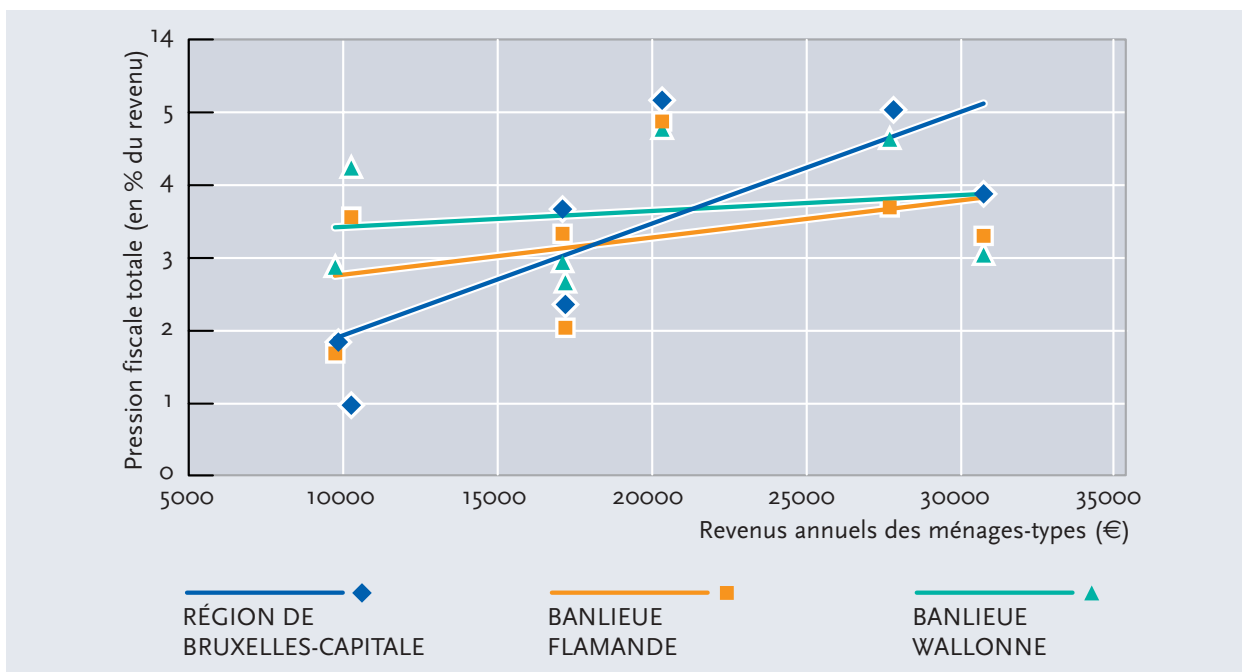
Le principe de progressivité de l'impôt a été consacré par la loi de 1919 réformant la fiscalité belge. Il est le garant de la solidarité entre les citoyens, et reste à la base de notre système fiscal. Cependant cette progressivité au niveau de la population belge n'est pas toujours assurée; elle souffre en particulier de la décentralisation des compétences fiscales (autonomie fiscale croissante des entités fédérées et des communes). L'équité des prélèvements fiscaux est en général entendue au niveau individuel, comme un indicateur de "solidarité sociale" entre l'ensemble des citoyens, mais l'équité spatiale des prélèvements, indicateur de "solidarité territoriale", peut aussi être analysée. Dans le premier cas, la question est de savoir si la fonction redistributive de l'impôt est assurée au sein d'un espace donné; dans le second cas c'est la redistribution entre différents espaces qui est questionnée.

Les divers types de prélèvements fiscaux ont des implications différentes en termes d'équité. Les

impôts basés sur la capacité contributive sont par essence plus équitables que les taxes forfaitaires, qui pèsent plus lourdement sur les bas revenus. La redistribution "en vase clos", au sein d'un espace donné, des recettes de certains impôts progressifs (les parts rétrocédées aux Régions des recettes de l'IPP ou le produit des additionnels communaux, par exemple) va pourtant à l'encontre du principe de solidarité territoriale, puisqu'ils n'assurent pas de redistribution entre les citoyens résidant dans des entités voisines.

Les "simulations fiscales" sur des ménages-types de différents niveaux de revenus ont permis d'analyser la progressivité de l'ensemble des prélèvements, c'est-à-dire la "solidarité sociale" induite par la fiscalité régionale et locale, respectivement au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'ensemble des communes flamandes et des communes wallonnes de l'espace étudié (graphique 17).

GRAPHIQUE 17: "Progressivité" de l'ensemble des prélèvements sur les ménages-types



Les courbes de régression montrent une progressivité plus grande au sein de la Région de Bruxelles-Capitale: les ménages à revenus élevés paient proportionnellement plus d'impôts (locaux et régionaux) que les bas revenus. Cette meilleure progressivité des prélèvements à Bruxelles s'explique principalement par les possibilités importantes d'exonérations de la taxe régionale à charge des chefs de ménages (plus de 25% des ménages bruxellois en sont exonérés), ainsi que par l'importance du précompte immobilier, qui pèse plus sur les hauts revenus.

Il en va tout autrement de la "solidarité territoriale". Les prélèvements fiscaux au niveau régional et communal sont, globalement, régressifs : on paie toujours proportionnellement plus d'impôts dans les communes pauvres, et ce même au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. L'importance croissante des impôts locaux dans les budgets des communes restreint d'autant les mouvements de péréquation, ce qui favorise les entités "riches" où les rendements des impôts sont meilleurs.

5.3. Relativiser l'importance de la fiscalité

Les différences spatiales de pression fiscale sont-elles susceptibles de provoquer une réelle "concurrence" entre la Région de Bruxelles-Capitale et sa périphérie ? La fiscalité a-t-elle un poids déterminant pour l'attractivité résidentielle ?

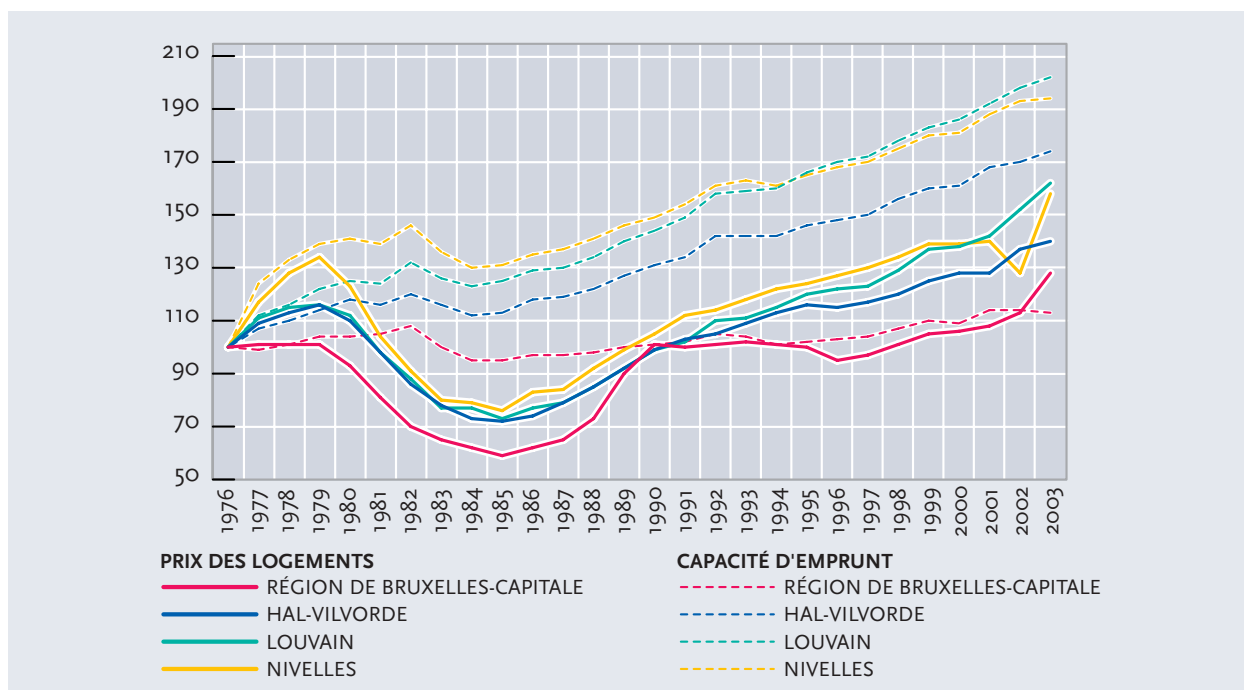
Nous avons vu que les prélèvements fiscaux des pouvoirs régionaux et locaux représentent, en moyenne, 3 ou 4% seulement des revenus des ménages. Ces dépenses sont peu susceptibles de constituer un facteur de localisation pour les ménages. Ceux-ci seront beaucoup plus attentifs, en comparaison, aux prix de l'immobilier, la charge de remboursement d'un emprunt hypothécaire représentant régulièrement entre 25% et 35% du total des revenus. Les enquêtes sur les migrations résidentielles et les statistiques ²⁶ montrent que les mouvements des ménages entre la ville et la périphérie sont conditionnés par leur parcours familial et professionnel, et que les facteurs de localisation touchent principalement à la qualité de l'environnement et à l'accès à la propriété. Les mouvements

vers la banlieue sont typiquement ceux de familles en voie d'élargissement. Par ailleurs, les ménages qui s'installent préférentiellement en banlieue tout en continuant à travailler en Région de Bruxelles-Capitale sont des ménages à statut socio-professionnel "moyen": leur niveau d'étude est le plus souvent de l'ordre du secondaire supérieur ou du supérieur non-universitaire; les travailleurs très qualifiés (diplôme universitaire ou plus) ont, eux, des revenus suffisants pour s'offrir un logement correspondant à leurs attentes sur le territoire de la Région. L'analyse des statistiques montre que ces ménages migrent principalement vers des quartiers considérés comme "verts", "tranquilles" et "propres", et vers des logements confortables, avec jardin, dont ils peuvent, surtout, devenir propriétaires. Or les prix pratiqués sur le marché immobilier bruxellois empêchent désormais le "Bruxellois moyen" d'acheter un logement sur le territoire de la Région, comme le montre le graphique 18 ²⁷.

²⁶ Enquête socio-économique 2001, SPF Economie.

²⁷ La "capacité d'emprunt" est calculée sur base des revenus en tenant compte des taux hypothécaires et de l'inflation. Source: Charles, J. (2007), *Structure de la propriété sur le marché locatif privé bruxellois. Analyse comparée du profil des bailleurs et des locataires*, IRSIB.

GRAPHIQUE 17: Capacité d'emprunt et prix des logements (1976 = 100)



Cette situation pousse les ménages à chercher de plus en plus loin de la ville un logement à leur portée, déplaçant ainsi constamment le “front” de la suburbanisation ²⁸. Elle justifie les outils mis en place par la Région de Bruxelles-Capitale pour favoriser l'accès à la propriété des Bruxellois: Fonds du Logement, abattements sur les droits d'enregistrement, acquisitions via la SDRB, primes à la rénovation. Ces mesures ont incontestablement des effets concrets et très positifs pour les candidats à l'achat, même si elles sont encore loin d'avoir inversé la ten-

dance. Depuis la mise en place de la mesure en 2002, une proportion croissante des ventes d'immobilier résidentiel ont bénéficié d'un abattement, un avantage réservé aux propriétaires occupant leur logement, ce qui pourrait laisser croire à une augmentation du taux de propriété – qui n'était toujours, en 2001, que de 40% environ. Le solde migratoire de la Région de Bruxelles-Capitale avec le reste du pays demeure, quoi qu'il en soit, fortement négatif – et de plus en plus avec des arrondissements au-delà de Nivelles et Hal-Vilvorde.

²⁸ Dubois, O. et Halleux, J.-M. (2003), Marchés immobiliers résidentiels et étalement urbain contraint. L'accessibilité au logement au sein des communes wallonnes de la région métropolitaine bruxelloise, *Belgeo*, 3, p.303-328.

5.4. Conclusion

Le système actuel de financement des pouvoirs locaux est peu favorable à l'équité au niveau spatial, mais également aux objectifs d'attractivité résidentielle que s'est fixée la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, alors que la Région de Bruxelles-Capitale et ses 19 communes proposent une offre étoffée de biens et de services – qui sert en grande partie à des résidents des Régions voisines qui n'en supportent pas la charge – leurs recettes fiscales par habitant ne sont pas sensiblement plus élevées qu'en périphérie. La fiscalité bruxelloise est, comparée à celle de ses voisines, plus favorable aux ménages à bas revenus et semble être, à plusieurs égards, plus équitable que celle des Régions voisines. Il s'agit d'un atout important de la Région auquel il convient de rester attentif. Vu les revenus comparativement bas de la population bruxelloise,

ces dépenses signifient cependant une pression fiscale plus élevée, en moyenne, que dans la plupart des communes de la banlieue. En effet, l'installation de populations aisées en périphérie bruxelloise fournit aux communes des recettes importantes qui leur permettent de pratiquer une fiscalité plus douce. La concurrence fiscale au sens strict, par ailleurs, ne concerne qu'une part minime du budget des ménages; d'une commune à l'autre et pour un même ménage, la différence n'excède jamais 2% des revenus. Dans une optique d'attractivité de la Région de Bruxelles-Capitale, l'importance de la pression fiscale est donc à relativiser fortement. Les mouvements des ménages entre la ville et la banlieue ont d'autres déterminants, parmi lesquels la qualité de vie et l'accès à la propriété sont largement prépondérants.

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Evolution du cours de change de l'US dollar par rapport à l'Euro	11
TABLEAU 2	Taux de croissance annuelle du PIB à prix constants: comparaison entre la Région de Bruxelles-Capitale, le Royaume et l'Union européenne	12
TABLEAU 3	Evolution de l'indice des prix à la consommation	14
TABLEAU 4	Evolution de l'emploi intérieur	18
TABLEAU 5	Comparaison du taux d'activité en % de la population de 15 à 64 ans	19
TABLEAU 6	Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (données administratives)	20
TABLEAU 7	Taux de chômage (données administratives)	20
TABLEAU 8	Taux de chômage (données d'enquête)	20
TABLEAU 9	Population active occupée (données d'enquête)	21
TABLEAU 10	Evolution des dépenses publiques et privées de R-D en Région de Bruxelles-Capitale en Belgique	22
TABLEAU 11	Démographie : nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier et taux de croissance annuel moyen	23
TABLEAU 12	Caractère international de la Région de Bruxelles-Capitale	23
TABLEAU 13	Spécialisation sectorielle dans les services: évolution de l'emploi durant la période 1995-2005	24
TABLEAU 14	Paradoxe du bien-être	25
TABLEAU 15	Paradoxe du marché du travail	26
TABLEAU 16	Innovation et entrepreneuriat	27
TABLEAU 17	Marché immobilier, infrastructure et qualité de vie	28
TABLEAU 18	Fonction centrale	28
TABLEAU 19	Aperçu statistique de l'industrie automobile bruxelloise	30
TABLEAU 20	Impact cumulé d'une réduction de 3300 emplois dans l'industrie automobile	33

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Comparaison de l'indicateur composite avancé de l'activité économique avec l'évolution conjoncturelle selon l'indicateur de l'activité économique et le PIB de la Région de Bruxelles-Capitale	6
GRAPHIQUE 2	Comparaison de l'indicateur avancé du marché du travail avec la composante conjoncturelle du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Région de Bruxelles-Capitale	7
GRAPHIQUE 3	Evolution du commerce mondial en termes réels 1996 – 2007	9
GRAPHIQUE 4	Evolution de la croissance du PIB mondial et européen en termes réels 1970-2005	9
GRAPHIQUE 5	Evolution du prix du pétrole brut	11
GRAPHIQUE 6	Croissance annuelle de la valeur ajoutée brute à prix courants en Région de Bruxelles-Capitale, dans les arrondissements de la périphérie et en Belgique	13
GRAPHIQUE 7	Evolution de la production industrielle en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique (indices 2000=100)	15
GRAPHIQUE 8	Cycle conjoncturel du chiffre d'affaires réel dans les services et dans l'industrie	16
GRAPHIQUE 9	Cycle conjoncturel du chiffre d'affaires réel dans les principales branches de services	17
GRAPHIQUE 10	Evolution de l'emploi intérieur	18
GRAPHIQUE 11	Indice (1990 = 100) du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés	19
GRAPHIQUE 12	Pression fiscale moyenne	36
GRAPHIQUE 13	Dépenses fiscales moyennes annuelles des ménages	37
GRAPHIQUE 14	Pression fiscale pour différents ménages-types	38
GRAPHIQUE 15	RC/m ² - maisons construites avant 1945	40
GRAPHIQUE 16	Rapport loyers pratiqués/revenu cadastral	40
GRAPHIQUE 17	"Progressivité" de l'ensemble des prélèvements sur les ménages-types	41
GRAPHIQUE 18	Capacité d'emprunt et prix des logements (1976 = 100)	43